

INFORMATIONS FINANCIÈRES - 2024

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année 2024

Documents complémentaires pour ce point :

Mise à jour de la gestion financière intermédiaire pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 (UNAIDS/PCB (56)/25.11).

Action requise lors de cette réunion – Le Conseil de coordination du programme est invité à :

- *Accepte* le rapport financier et les comptes audités de l'année close le 31 décembre 2024 ;
- *Prend note* que les niveaux actuels du solde du fonds ne sont pas suffisants pour financer le processus de restructuration en 2025 ou 2026 ;
- *Rappelle* la décision 20 du Conseil de coordination du programme (CCP) de mai 1998 approuvant les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve de fonctionnement ;
- Approuve la proposition du Directeur exécutif de prélever, selon les besoins, des montants jugés nécessaires dans le Fonds de réserve de fonctionnement, jusqu'à un maximum de 15 millions de dollars, afin de couvrir les besoins financiers immédiats liés à la restructuration du Secrétariat de l'ONUSIDA et de reconstituer ces montants d'ici le 31 décembre 2027 ;

Implications financières des décisions prises : *aucune*

Table des matières

Partie I : Introduction	4
Partie II : Déclaration de contrôle interne 2024	11
Partie III : États financiers, tableaux complémentaires et notes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	15
Certification des états financiers	15
Lettre de transmission de l'audit externe	16
Opinion du Commissaire aux comptes	16
Notes relatives aux états financiers	25
Partie IV : Informations de gestion	59
Tableau 4. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025 allocations, dépenses et créances de base approuvées pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2024.....	60
Tableau 5. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités – fonds hors budget de base	
Résumé des fonds disponibles, des dépenses et des créances par source de revenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.....	62
Tableau 6. Dépenses et créances nationales et régionales par toutes les sources de fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	63
Tableau 7. Allocations, dépenses et créances des enveloppes de pays pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	65

Partie I : Introduction

1. Conformément au modus operandi du Conseil de Coordination du Programme, fonction 5 (vi) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), le Secrétariat de l'ONUSIDA soumet le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au Conseil de Coordination du Programme (CCP) pour examen et approbation, conformément aux procédures établies.
2. Les états financiers, les conventions comptables et les notes relatives aux états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
3. C'est la 13^e année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés sur la base des normes IPSAS, ce qui continue à renforcer la transparence, à accroître la redevabilité et à améliorer les rapports financiers de l'ONUSIDA.
4. La redevabilité des gestionnaires, la transparence et la gestion des risques sont des aspects essentiels du programme de réforme de l'ONUSIDA et les progrès se poursuivent à cet égard. Conformément aux meilleures pratiques, une déclaration relative au contrôle interne est incluse dans les états financiers audités. La déclaration relative au contrôle interne est un document de redevabilité publique signé par la Directrice exécutive, qui décrit l'efficacité des contrôles internes de l'ONUSIDA et fournit des détails sur les principaux problèmes et risques relatifs au contrôle au cours de l'année, ainsi que sur les mesures prises en réponse. La déclaration relative au contrôle interne continuera d'être révisée chaque année pour assurer les parties prenantes et faire preuve de redevabilité.
5. La mise en œuvre des normes IPSAS n'a pas actuellement d'incidence sur la préparation du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), qui continue d'être préparé sur la base d'une trésorerie modifiée. Comme cette base diffère de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est fourni conformément aux exigences des normes IPSAS.
6. Les points saillants des revenus, des dépenses, de l'actif net/situation nette, de l'actif et du passif du programme sont fournis, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et les capitaux propres. Ceci afin de fournir une image complète de la situation financière de l'ONUSIDA en date du 31 décembre 2024.

Budget et plan de travail approuvés

7. L'UBRAF 2022-2026 fournit le cadre opérationnel pour la contribution de l'ONUSIDA à la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le sida, approuvée par le Conseil lors de sa 48^e réunion.
8. Le point central de l'UBRAF 2022-2026 est l'urgente nécessité d'exploiter davantage les forces, les capacités et les avantages comparatifs du Programme commun pour aider les pays et les communautés à réduire les inégalités qui compromettent l'accès et l'utilisation des services, laissent de côté les personnes vivant avec le VIH, à risque d'infection ou affectées par le VIH et alimentent l'épidémie de sida.
9. Ce second plan de travail et budget biennal dans le cadre de l'UBRAF 2022-2026 couvre les années 2024 et 2025. En poursuivant les orientations stratégiques définies dans l'UBRAF, le plan de travail et le budget 2024-2025 fournissent des détails supplémentaires sur les actions prioritaires et les domaines d'intervention que le Programme commun entreprendra et le budget correspondant pour chacun des 10 domaines de résultats au niveau des produits, tel qu'indiqué dans l'UBRAF.
10. Lors de sa 52^e réunion, le CCP a approuvé le plan de travail 2024-2025 (UNAIDS/PCB (52)/23.13) sur la base du budget de base de 187 millions USD jusqu'au seuil de 210 millions USD par an.

11. Le budget de base annuel approuvé de 210 millions USD se décompose comme suit : une allocation annuelle de 146 millions USD pour permettre au Secrétariat de l'ONUSIDA de remplir ses fonctions et d'assurer un appui continu dans environ 85 pays ; et une allocation annuelle de 64 millions USD pour les Coparrainants pour les fonctions de base, les initiatives stratégiques mondiales et les enveloppes nationales :
- un total de 22 millions USD pour tous les Coparrainants (2 millions USD à chacun) afin d'offrir un certain degré de prévisibilité pour remplir leur rôle en relation avec le Programme commun, notamment les financements pour les Initiatives stratégiques mondiales ;
 - 11 millions USD pour des initiatives stratégiques mondiales afin d'amplifier les efforts dans des domaines programmatiques clés ; et
 - 31 millions USD pour les Coparrainants au niveau des pays sous forme d'enveloppes pays pour soutenir les populations qui en ont le plus besoin.
12. En raison de perspectives financières peu prometteuses pour 2024, similaires à celles de 2023, et d'un solde de fonds inférieur au niveau minimum, un scénario de financement prudemment optimiste de 160 millions USD a été approuvé, dans l'attente de contributions supplémentaires (soit 27 millions USD de moins que le seuil du budget de base approuvé de 187 millions USD). La réduction de 14 millions USD pour le Secrétariat et de 13 millions USD pour les Coparrainants a permis au Secrétariat de fonctionner avec un budget réduit de 126 millions USD au lieu de 140 millions USD et aux Coparrainants avec un budget de 34 millions USD au lieu de 47 millions USD.

Revenus

13. Le total des revenus (y compris les revenus financiers) pour l'exercice clos en 2024 pour les fonds de base et hors budget de base s'est élevé à 233 millions USD (contre 219,8 millions USD pour 2023). Cela représente une augmentation de 13,2 millions USD (6 %) par rapport au total des fonds mobilisés en 2023.
14. Sur ce montant, 149 millions USD (161,5 millions USD en 2023) ont été mis à la disposition de l'UBRAF de base et 84 millions USD (58,3 millions USD en 2023) pour les fonds hors budget de base de l'UBRAF. Les fonds hors budget de base de l'UBRAF ont été mis à la disposition de l'ONUSIDA pour soutenir plusieurs activités mondiales, régionales et nationales et sont désignés pour des pays, régions ou objectifs spécifiques. Le tableau 1 donne le détail des revenus pour 2024 et 2023.

Tableau 1. Détail des revenus : tous les fonds (en dollars des États-Unis)

Revenus	Budget de base de l'UBRAF		Budget hors base de l'UBRAF		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Gouvernements	143 880 026	152 866 741	73 384 737	50 623 312	217 264 763	203 490 053
Organismes coparrainants	-	-	2 853 819	2 332 649	2 853 819	2 332 649
Autres	25 853	35 320	5 115 604	7 750 093	5 141 457	7 785 413
Divers	539 295	477 671	502 757	294 950	1 042 052	772 621
Sous-total revenus d'exploita	144 445 174	153 379 732	81 856 917	61 001 004	226 302 091	214 380 736
Produits financiers/(coût)	4 564 907	8 125 204	2 167 127	(2 678 052)	6 732 034	5 447 152
Total général	149 010 081	161 504 936	84 024 044	58 322 952	233 034 125	219 827 888

15. Comme le résume le tableau 1, des revenus d'un montant total de 149 millions USD ont été mobilisés et mis à la disposition de l'UBRAF de base. Cela représente 93 % de l'objectif de mobilisation des ressources de 160 millions USD pour l'année 2024, ce qui se traduit par un déficit de 11 millions USD.

16. L'illustration 1 (ci-dessous) détaille les revenus reçus des principaux donateurs de l'ONUSIDA pour l'UBRAF de base pour l'année 2024 et l'illustration 2 (ci-dessous) détaille les revenus reçus des principaux donateurs de l'ONUSIDA pour l'UBRAF de base et l'UBRAF hors base pour l'année 2024.

17.

Illustration 1. Détails des revenus reçus des principaux donateurs pour le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de base pour l'année 2024 (millions de dollars des États-Unis)

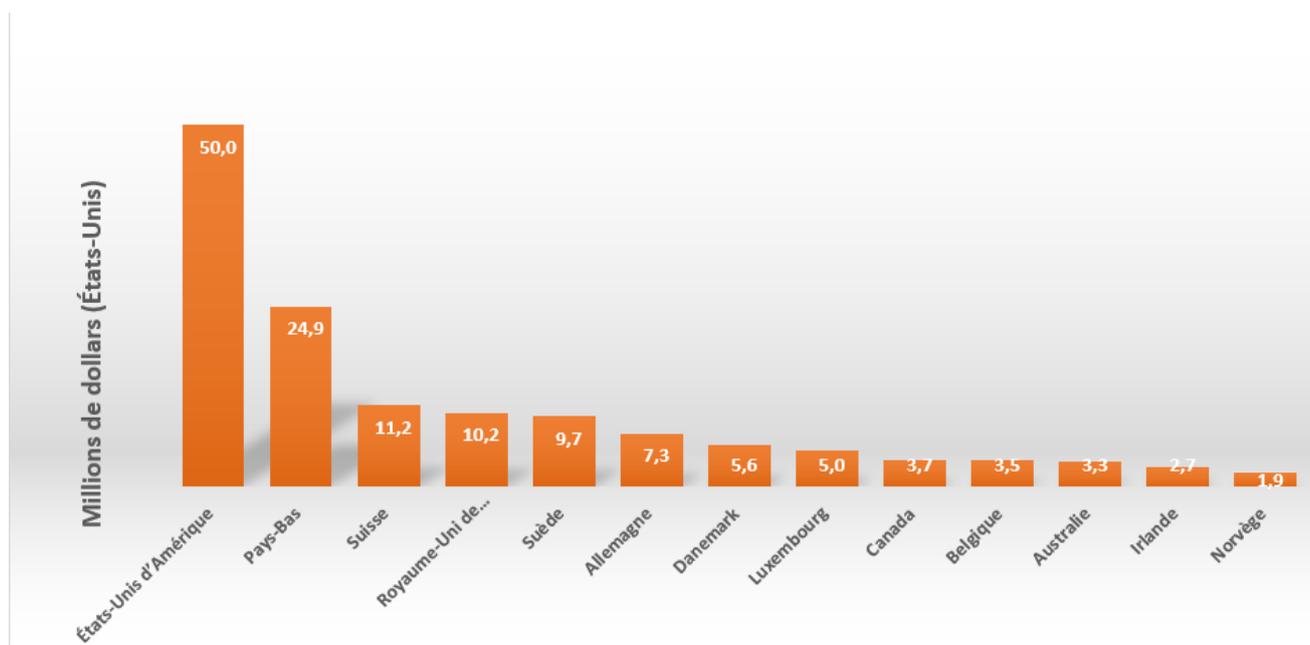
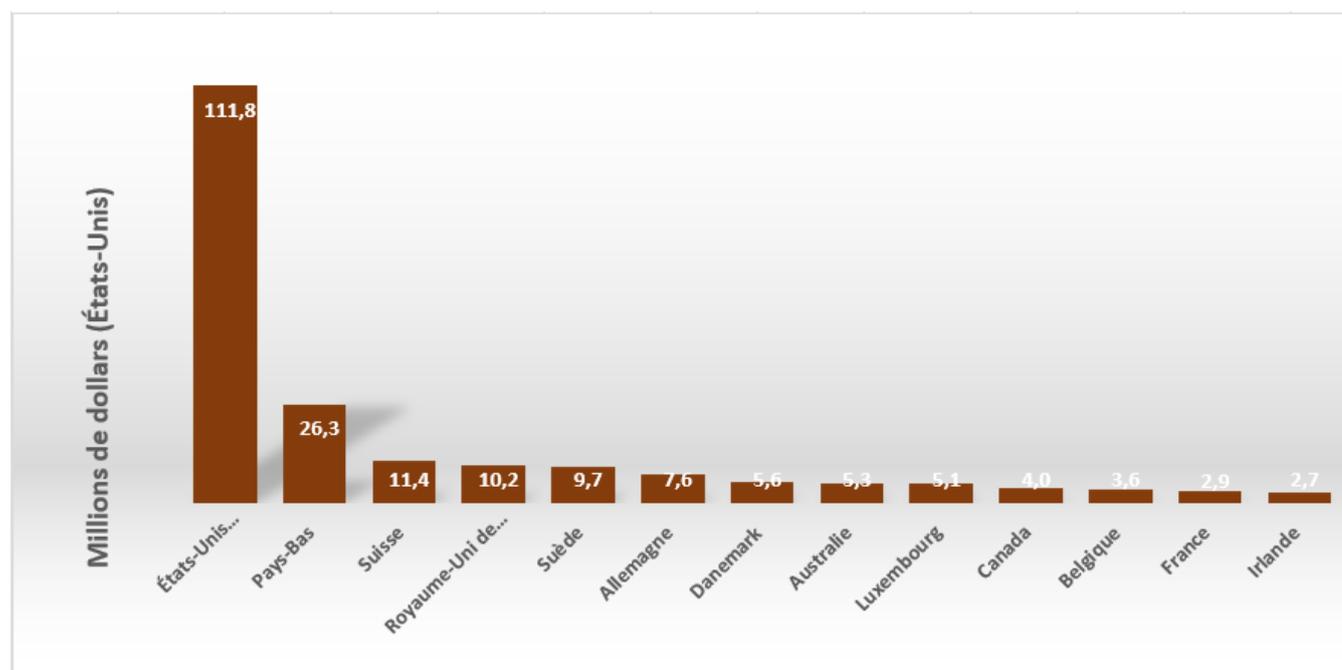


Illustration 2. Détail des revenus reçus des principaux donateurs pour les activités principales et secondaires de l'UBRAF, 2024 (en millions de dollars des États-Unis)



Dépenses

18. Les dépenses totales pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont élevées à 226,4 millions USD (contre 229 millions USD pour 2023), dont :
- 157,9 millions USD liés aux dépenses de l'UBRAF de base pour 2024-2025 ;
 - 72,3 millions USD ont été consacrés aux dépenses des fonds hors base de l'UBRAF ;
 - des ajustements au titre d'autres fonds pour un montant de 0,6 million USD ; et
 - un montant de (4,3) millions USD a été comptabilisé au titre du Fonds d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), des indemnités de fin de contrat et du Fonds spécial de compensation sur la base de l'étude actuarielle et conformément à la norme IPSAS 39 (avantages sociaux). Le tableau 2 fournit le détail des dépenses par type de fonds pour 2024 et 2023.

Tableau 2. Détail des dépenses : tous les fonds (en dollars des États-Unis)

Dépenses	2024	2023
Budget de base de l'UBRAF	157 876 266	157 957 349
Budget hors base de l'UBRAF	72 258 912	74 496 099
Autres fonds	628 717	(1 958 338)
Sous-total	230 763 895	230 495 110
Ajustement des charges à payer pour les avantages sociaux	(4 322 104)	(1 522 092)
Total des dépenses	226 441 791	228 973 018

19. Grâce aux initiatives et mesures mises en place pour réduire les coûts et augmenter la rentabilité et l'efficacité, les dépenses du Secrétariat sont restées dans les limites priorisées réduites du budget de base de l'UBRAF (c'est-à-dire à 126 millions USD contre 146 millions USD dans le budget de base approuvé). Les dépenses et les charges de l'UBRAF de base du Secrétariat pour 2024 s'élèvent à 126 millions USD et se situent à un niveau similaire à celui de 2023, soit 125,9 millions USD.
20. Les dépenses pour 2024, qui s'élèvent à 226,4 millions USD, représentent une diminution de 2,5 millions USD par rapport aux 229 millions USD pour l'année 2023. Ceci est reflété dans le Tableau 3 et l'illustration 3 (ci-dessous), qui montrent une augmentation des coûts de 4,6 millions USD dans la catégorie des dépenses de personnel.
21. Les dépenses en 2024 pour les catégories transferts et subventions aux contreparties, services contractuels et dépenses de fonctionnement, comparées à celles de 2023, représentent des diminutions de 1,1 million USD, 4,5 millions USD et 2,5 millions USD respectivement. Les dépenses au titre de l'équipement, du mobilier et des véhicules sont restées au même niveau qu'en 2023, à savoir 0,6 million USD, tandis que les frais de déplacement ont augmenté de 0,9 million USD et les amortissements de 0,1 million USD.
22. L'augmentation de 4,5 millions USD des frais de personnel est imputable à l'augmentation des postes financés essentiels et non essentiels, ainsi qu'aux paiements uniques versés aux membres du personnel qui ont opté pour la cessation de service dans le cadre d'accords mutuels au cours de l'exercice d'alignement 2021.

Les transferts et les subventions aux homologues en 2024 étaient conformes à ceux de 2023, avec seulement une baisse de 2 %, de 65,8 millions USD à 64,7 millions USD.

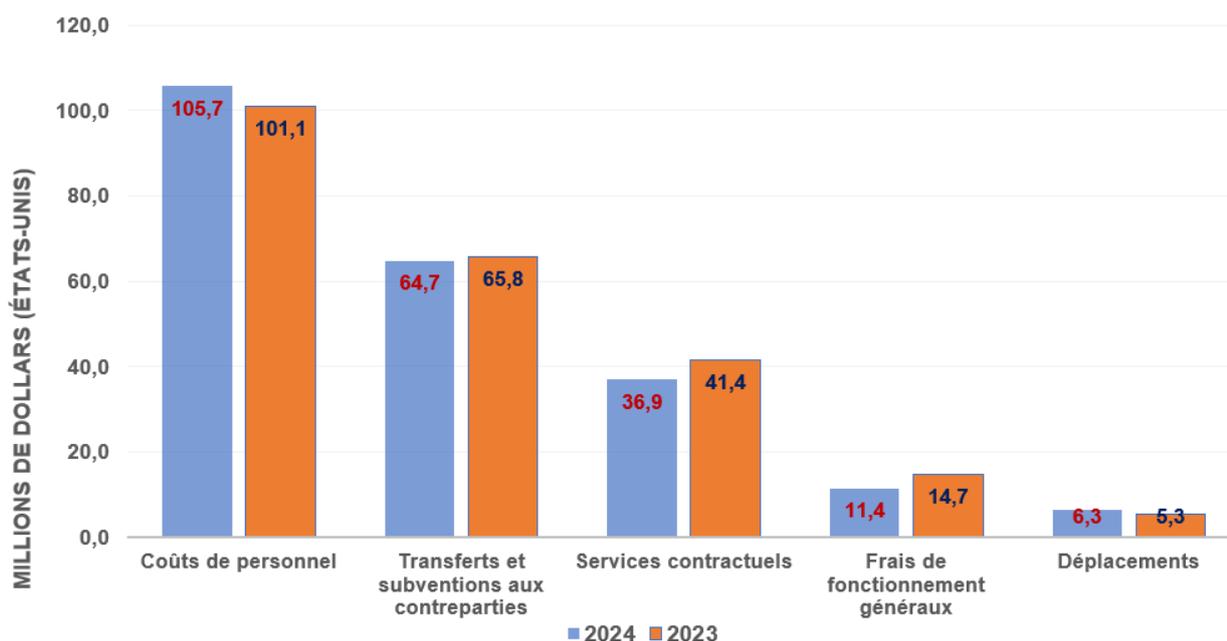
23. La diminution des dépenses liées aux services contractuels, de 41,4 millions USD en 2023 à 36,9 millions USD en 2024, est le résultat de mesures de réduction des coûts et d'efforts visant à améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité opérationnelle du Secrétariat.

Les frais de déplacement ont augmenté pour atteindre 6,3 millions USD en 2024, contre 5,4 millions USD en 2023. L'augmentation en 2024 par rapport à 2023 reflète un retour progressif aux réunions en personne, principalement financées par des fonds non essentiels pour les projets ; tandis que l'utilisation accrue de la vidéoconférence, le suivi et les contrôles internes ont permis de garantir que les dépenses de 2024 restent inférieures au niveau précovid de 7,8 millions USD en 2019.

Tableau 3. Détail des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)

Dépenses	2024	2023	Augmentation/ (diminution)
Coûts de personnel	105 744 260	101 152 485	4 591 775
Transferts et subventions aux contreparties	64 736 174	65 807 351	(1 071 177)
Services contractuels	36 901 309	41 424 966	(4 523 657)
Frais de fonctionnement généraux	11 438 411	13 980 906	(2 542 495)
Déplacements	6 288 587	5 382 101	906 486
Équipement, mobilier et véhicules	584 435	588 439	(4 004)
Amortissement	748 616	636 769	111 847
Total des dépenses	226 441 792	228 973 018	(2 531 226)

Illustration 3. Détail des dépenses par grande catégorie pour les années 2024 et 2023 (en millions de dollars des États-Unis)



Solde des fonds

24. Du fait de sa nature de programme financé par des contributions volontaires, l'ONUSIDA a besoin d'un solde de fonds qui sert de fonds de roulement pour engager et mettre en œuvre des activités dans l'attente de la réception des engagements fermes/contributions. Afin de garantir la continuité des activités du Programme commun d'une année sur l'autre, l'ONUSIDA doit disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour assurer un lancement et une mise en œuvre harmonieux de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.

25. Lors de sa 26^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le CCP a approuvé un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF, fixé à au 35 % du budget biennal de l'ONUSIDA

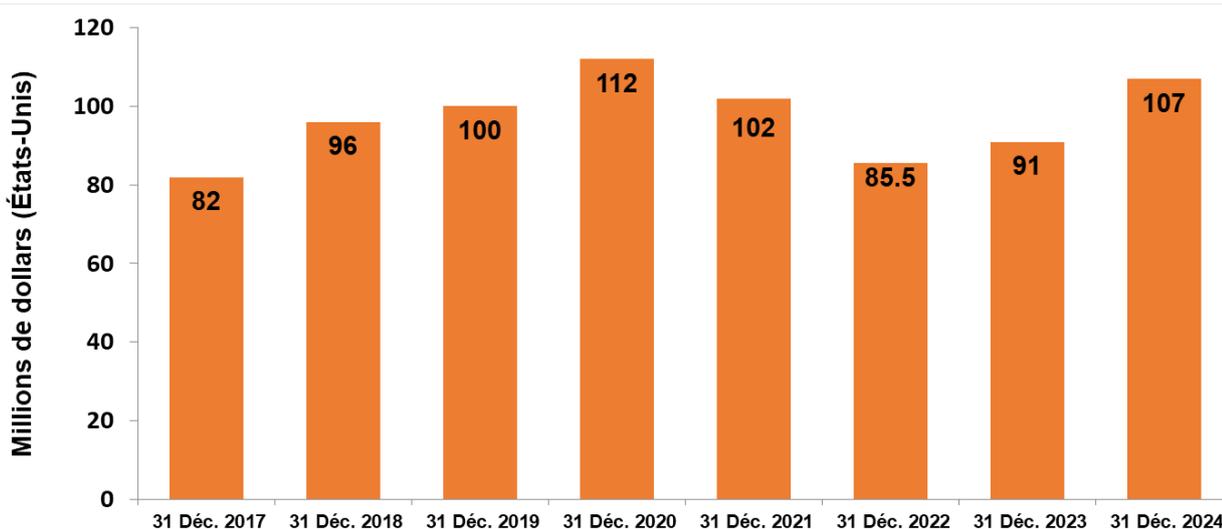
équivalent à 170 millions USD). Par la suite, lors de sa 36^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil a approuvé un niveau minimum pour le solde net du fonds, équivalent à 22 % du budget biennal (107 millions USD à l'époque). Plus récemment, lors de sa 54^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 25 au 27 juin 2024, le Conseil a réaffirmé le point de décision 7.7 de sa 36^e réunion, en maintenant le solde net minimum des fonds de l'UBRAF à 22 % du budget biennal. Cela correspond à 70 millions USD sur la base du budget biennal de fonctionnement révisé 2024-2025 de 320 millions USD.

26. Au 31 décembre 2024, le solde net des fonds UBRAF s'élevait à 107 millions USD, ou 33,4 % du budget biennal¹ (contre 91 millions USD ou 28,4 % au 31 décembre 2023). Ce niveau est supérieur au niveau minimum approuvé de 70 millions USD du budget biennal tel qu'approuvé par le CCP en juin 2024.

27. Le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2024 était supérieur au niveau minimum approuvé de 37 millions USD et représente une augmentation de 16 millions USD par rapport au solde au 31 décembre 2023 de 91 millions USD. Cette augmentation est principalement due au retour au solde du fonds de base de 25,1 millions USD initialement transférés pour couvrir les engagements liés au personnel de l'organisation. Cette action a été approuvée par le CCP.

Il doit être noté que le solde du fonds de l'UBRAF constitue le fonds de roulement du Programme commun. Il permet au secrétariat de l'ONUSIDA de financer les activités du Programme commun avant que les donateurs ne remettent les fonds à l'ONUSIDA. Les opérations du Programme commun peuvent ainsi se poursuivre sans interruption dans l'attente de nouvelles contributions de la part des donateurs. Bien que le niveau du solde du fonds au 31 décembre 2024 soit supérieur au niveau minimum établi par le CCP le plus récemment, le solde fournit un financement essentiel au Secrétariat à un moment où le niveau des contributions des donateurs pour 2025 est incertain. Le Secrétariat continuera à surveiller le solde du fonds et à intensifier la mobilisation des ressources pour s'assurer que le solde du fonds est maintenu à un niveau permettant la mise en œuvre efficace de l'UBRAF.

Illustration 4. Gestion du solde des fonds de base pour les exercices financiers 2017 à 2024 (en millions de dollars des États-Unis)



¹ Outre des dépenses de 157,7 millions USD en 2024 au titre de l'UBRAF 2024-2025, un montant de 2,5 millions a été affecté pendant l'année 2024 (représentant des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2025). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2024 pour couvrir les activités de l'UBRAF 2025 s'élevait à 106,9 millions USD (109,4 millions USD moins 2,5 millions USD mis en réserve pour les fonds affectés en 2024).

Partie II : Déclaration de contrôle interne 2024

Champ de responsabilité

En tant que Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), je suis redevable, conformément aux responsabilités qui me sont attribuées, en particulier l'article 12.1 du Règlement financier, du maintien d'un système de contrôle interne solide pour « garantir la réalisation des objectifs et des buts fixés pour les opérations, l'utilisation économique et efficace des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, des plans, des procédures, des règles et des règlements, et la sauvegarde des actifs ».

Objectif du contrôle interne

Le système de contrôle interne est conçu pour réduire et gérer, plutôt qu'éliminer, le risque d'échec dans la réalisation des objectifs et des politiques connexes du Secrétariat de l'ONUSIDA. Par conséquent, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue de l'efficacité. Il s'agit d'un processus continu visant à identifier les principaux risques, à évaluer la nature et l'étendue de ces risques et à les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

Le contrôle interne est un processus, mis en œuvre par le CCP, la Directrice exécutive, la direction générale et d'autres membres du personnel, et conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité des opérations et la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des rapports financiers ; et
- le respect des règles et règlements en vigueur.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'ONUSIDA fonctionne en permanence à tous les niveaux du Secrétariat par le biais de processus de contrôle interne afin de garantir les objectifs ci-dessus.

Ma déclaration actuelle sur les processus de contrôle interne de l'ONUSIDA, telle que décrite ci-dessus, s'applique à l'exercice clos le 31 décembre 2024, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers annuels 2024 de l'Organisation.

Environnement opérationnel de l'ONUSIDA

L'ONUSIDA opère dans des environnements difficiles et est donc exposé à des situations présentant un niveau élevé de risque inhérent, notamment en ce qui concerne la sécurité de ses employés et, dans certains cas, sa capacité à maintenir les normes les plus élevées de contrôle interne. La situation en matière de sécurité dans chaque pays dans lequel l'ONUSIDA (et les Nations Unies en général) opère est étroitement surveillée, et des décisions stratégiques sont prises si nécessaire pour adapter les opérations de l'ONUSIDA et pour gérer et atténuer l'exposition aux risques de son personnel. Tous les risques sont consignés dans un registre officiel des risques et feront l'objet d'un examen régulier par les responsables.

Le Cadre de contrôle interne et la gestion des risques

Le Cadre des responsabilités de gestion de l'ONUSIDA fonctionne en tandem avec le Cadre de gestion des risques et le Cadre de contrôle interne. Ces cadres sont essentiels à la réalisation des objectifs et des buts du Programme commun avec une redevabilité accrue et une plus grande transparence.

Le cadre de gestion des risques vise à intégrer une approche systématique et efficace pour identifier, évaluer et gérer les risques et les opportunités. La direction générale a identifié les risques et les opportunités de haut niveau qui ont été compilés dans un Univers de risque de l'ONUSIDA. Les directeurs/responsables de département, de région, de liaison et de bureau de pays élaborent des registres de risques, y compris des

plans d'action d'atténuation, sur la base de leur analyse des risques. L'assurance qualité des registres est entreprise avant leur évaluation par le Comité de gestion des risques.

Outre un ensemble de règles, de procédures et de processus, le cadre de contrôle interne comprend des mécanismes permettant d'évaluer son efficacité globale. Chaque année, les gestionnaires ayant des pouvoirs financiers et administratifs délégués remplissent une liste de contrôle d'auto-évaluation afin d'évaluer et de suivre les contrôles internes globaux, ainsi que les domaines de contrôle fonctionnels clés, dans leurs bureaux ou départements respectifs. Les résultats des listes de contrôle d'auto-évaluation sont analysés à la lumière des résultats d'audits récurrents et des principaux risques identifiés pour alimenter un examen global de l'efficacité et des plans d'action d'amélioration continue.

Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne est principalement informé par :

- Mes cadres supérieurs, en particulier les directeurs exécutifs adjoints, les directeurs des équipes d'appui régionales et des bureaux de liaison, les directeurs des bureaux de pays, les directeurs des départements et des fonctions, qui jouent un rôle important et sont redevables des résultats, des performances, du contrôle des activités relevant de leur compétence et des ressources qui leur sont confiées.
- Je tire mon assurance des lettres de représentation signées par les directeurs régionaux et les directeurs exécutifs adjoints. Ces lettres confirment l'importance de s'assurer que des contrôles internes adéquats sont en place, ainsi que d'autres assurances.
- La liste de contrôle d'auto-évaluation du contrôle interne remplie par les responsables. Les résultats consolidés de l'exercice d'auto-évaluation 2024 ont permis de juger que les contrôles internes étaient globalement adéquats. Les domaines à améliorer, qui ressortent à la fois des auto-évaluations et des conclusions des audits, concernent les activités d'assurance dans la gestion des partenaires et des accords de mise en œuvre, l'exhaustivité de la documentation relative aux marchés publics, l'élaboration et la mise à jour des plans de continuité des activités, la vérification physique des actifs et la mise à jour en temps voulu du registre des actifs, ainsi que la gestion des risques. Les mesures prises pour traiter ces domaines d'amélioration ainsi que les constatations d'audit récurrentes sont présentées au CCP dans la réponse de la direction aux rapports de surveillance.
- Les évaluations des risques réalisées par les responsables. L'exercice 2024 a estimé que les risques les plus importants en termes d'occurrence sont les risques politiques, les risques liés aux ressources humaines, les risques liés au financement et les risques liés aux programmes.
- Les rapports publiés par le Bureau du contrôle interne, qui comprennent des informations indépendantes et objectives sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes de l'ONUSIDA ainsi que des recommandations d'amélioration. Les principales conclusions des rapports d'audit interne sont résumées dans le rapport annuel de l'auditeur interne au Conseil de Coordination du Programme.
- Les rapports émis par le Commissaire aux comptes qui fournissent un contrôle et des rapports indépendants sur la conformité de l'ONUSIDA aux règles et réglementations financières. Le Commissaire aux comptes présente une mise à jour de son travail et de ses principales conclusions au Conseil de Coordination du Programme.
- Les observations du Conseil de Coordination du Programme.
- Le travail du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, dont les recommandations contribuent à renforcer la responsabilité et la surveillance au sein de l'ONUSIDA.

Risques significatifs notés

Après que les départements, les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont complété leur registre des risques en 2024, les conclusions consolidées ont été examinées par le comité de gestion des risques et approuvées par la Direction générale. Certains des principaux risques auxquels l'Organisation est actuellement confrontée sont résumés ci-dessous.

Si les principaux risques identifiés les années précédentes restent valables, la diminution des contributions financières au programme commun a réduit les ressources disponibles pour atteindre les objectifs fixés et a accru les risques de les voir se réaliser. Mesures correctives pour soutenir l'établissement de priorités stratégiques et s'adapter au nouveau paysage financier.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
L'évolution de l'agenda et des priorités des partenaires stratégiques, y compris les Coparrainants et autres parties prenantes, a réduit l'attention portée à la riposte au VIH.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les efforts de plaidoyer, en s'engageant auprès des gouvernements, des décideurs et des donateurs dans les pays et au niveau mondial. • Diffuser des messages forts et cohérents, tant en interne qu'en externe, sur les priorités absolues.
Le financement insuffisant pour assurer un financement complet de l'UBRAF (fonds de base et autres) entrave les opérations et la capacité à atteindre pleinement les objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts de mobilisation des ressources en étroite collaboration avec les Coparrainants et les partenaires • Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des donateurs et des gouvernements afin d'accroître les ressources extérieures et intérieures consacrées au VIH. • Réviser la structure opérationnelle du Secrétariat en réponse aux recommandations du Groupe de haut niveau, au nouveau paysage financier et à l'établissement de priorités stratégiques.
Des crises sanitaires, géopolitiques et/ou sécuritaires importantes à l'échelle mondiale/régionale, un conservatisme croissant, affectent la continuité des services de lutte contre le VIH et entraînent : des perturbations dans les programmes de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ; des crises accrues en matière de droits humains, des inégalités entre les genres, y compris la violence fondée sur le genre ; et un accès inéquitable aux services de lutte contre le VIH - des progrès plus lents pour combler les lacunes en matière d'accès aux services de lutte contre le VIH.	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à être le fer de lance des innovations en matière de prestation de services et de nouvelles technologies afin que les services liés au VIH puissent être maintenus pendant les périodes de perturbation. • Continuer à soutenir l'élaboration de plans d'urgence et de continuité qui incluent les services essentiels de lutte contre le VIH, y compris l'approvisionnement et la gestion des stocks de fournitures et de médicaments liés au VIH.
La révision de l'empreinte de l'ONUSIDA entraîne la perte de ressources humaines qualifiées, motivées et adéquatement formées, ce qui réduit la capacité de l'ONUSIDA à répondre aux nouveaux besoins et à remplir son mandat et à obtenir les résultats escomptés.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des ressources pour s'assurer que les fonctions critiques sont remplies en temps voulu. • Assurer une initiation adéquate du nouveau personnel, la préservation et le partage des connaissances institutionnelles (gestion des connaissances).
Les effectifs de l'ONUSIDA sont affectés par des incidents de sécurité et de sûreté. Le bien-être et la santé mentale du personnel sont influencés par des facteurs de stress environnementaux et organisationnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des recommandations de l'UNDSS afin d'atténuer les risques pour le personnel. • S'acquitter des obligations de diligence à l'égard du personnel et lui fournir des informations et un accès aux services afin de promouvoir et de protéger la santé mentale et le bien-être.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
<p>Le risque d'attaques de cybersécurité compromet de manière significative les systèmes d'information critiques, les actifs numériques ou les données critiques, entraînant une interruption des opérations, des pertes financières, des litiges ou une atteinte à la réputation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les menaces et assurer la préparation et la réponse aux incidents. • Poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à renforcer le niveau de sécurité.
<p>L'incapacité à prévenir, détecter et gérer les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et d'autres formes d'inconduite porte ainsi préjudice aux personnes et affecte la réputation de l'Organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la formation obligatoire pour s'assurer que la formation obligatoire et la sensibilisation à la prévention et au traitement des comportements abusifs et de l'exploitation sexuelle ont été menées à bien. • Évaluer les risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels/mauvaise conduite sexuelle (SEAH/SM) au niveau national. • Vérifier les antécédents des membres potentiels du personnel à l'aide de ClearCheck et de vérifications d'empreintes en ligne. • Procéder à l'évaluation de tous les partenaires chargés de la mise en œuvre et à la prévention des sauvegardes en matière de SEAH dans tous leurs contrats.
<p>L'ONUSIDA subit des perturbations et/ou des retards dans ses opérations en raison d'un déploiement inefficace du BMS, car les processus nouvellement conçus ne répondent pas suffisamment aux opérations et aux spécificités organisationnelles de l'ONUSIDA, et les utilisateurs ne sont pas formés et soutenus de manière adéquate après le déploiement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le leadership et l'orientation pour que l'ONUSIDA s'engage activement dans le projet BMS en participant aux réunions de pilotage et autres réunions du projet BMS avec l'OMS et d'autres entités hébergées, en échangeant des informations avec les équipes techniques et fonctionnelles impliquées dans le projet et en planifiant efficacement les activités de mise en œuvre. • Identifier et former les points focaux de soutien au BMS de plusieurs branches/régions afin de soutenir les opérations de post-déploiement.
<p>La fraude et la corruption peuvent être commises par des membres du personnel et d'autres personnes en raison de la faiblesse ou de l'inadéquation des contrôles internes ou de la vulnérabilité de l'environnement commercial externe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux mécanismes et processus de prévention, de détection et de réponse à la fraude (par exemple, formation obligatoire sur la prévention de la fraude). • Traiter les allégations de fraude en temps utile.

Déclaration

Le contrôle interne, bien que fonctionnant efficacement, a des limites inhérentes, y compris la possibilité de contournement, quelle que soit la qualité de sa conception, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. En outre, en raison de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps.

Je m'engage à remédier à toute faiblesse des contrôles internes qui pourrait être constatée au cours de l'année et portée à mon attention.

Sur la base de ce qui précède, je conclus qu'à ma connaissance et selon mes informations, il n'y a pas de faiblesses significatives qui empêcheraient l'Auditeur externe de fournir une opinion sans réserve sur les états financiers de l'ONUSIDA, ni d'autres questions importantes qui devraient être soulevées dans le présent document pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.



Winnie Byanyima
Executive Director

Genève, le 28 mars 2025

Partie III : États financiers, tableaux complémentaires et notes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers pertinents, les notes d'accompagnement et les tableaux justificatifs ont été préparés conformément aux exigences du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS et des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les tableaux fournissent des détails et des explications justifiant les fonds et comptes individuels administrés par l'ONUSIDA, par le biais des systèmes financiers de l'OMS, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Certification des états financiers

Certification des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les états financiers, les principes comptables et les notes aux états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers sont également préparés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS, qui appuie administrativement l'ONUSIDA conformément à la résolution 1994/24 du Conseil économique et social, et à l'article XI du Mémorandum d'accord entre les Coparrainants établissant l'ONUSIDA.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les notes annexes et les tableaux justificatifs sont approuvés.



Samsom Kambarami
Director, Finance
and Accountability



Winnie Byanyima
Executive Director
UNAIDS

Genève, le 28 mars 2025

LETTRE DE TRANSMISSION

**Ritika Bhatia Salle M 019
Directeur de l'audit externe,
(OMS) Avenue Appia, 1211**



**Organisation mondiale de la Santé
Genève**

Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de coordination du programme le rapport du Commissaire aux comptes pour l'audit du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2024.

J'exprime ma gratitude au Conseil de coordination du programme pour l'honneur et le privilège qu'il m'a fait de servir en tant que Commissaire aux comptes de l'ONUSIDA.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ritika Bhatia', is positioned above the printed name.

Ritika Bhatia

**Présidente
Conseil de coordination du programme
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
Genève, Suisse**

Opinion du Commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2024, l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net/la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour l'exercice clos à ladite date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à ladite date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section ci-dessous intitulée « Responsabilités de l'auditeur au titre de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'ONUSIDA conformément aux exigences déontologiques pertinentes pour notre audit des états financiers et nous avons honoré nos autres responsabilités déontologiques conformément auxdites exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport d'audit sur ceux-ci

La direction est responsable des autres informations, qui comprennent les informations incluses dans le rapport du Directeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, de considérer si les autres informations sont matériellement en contradiction avec les états financiers ou avec les connaissances acquises dans le cadre de l'audit, ou si elles semblent

être matériellement erronées. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance au titre des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers sans anomalie significative due à un acte frauduleux ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre son activité, de la publication, le cas échéant, des questions liées à la continuité de son activité et de l'utilisation du principe comptable de continuité d'activité, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ONUSIDA ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus de reporting financier de l'ONUSIDA.

Responsabilités de l'auditeur au titre de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent aucune anomalie significative due à un acte frauduleux ou à une erreur et de publier un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra de détecter toute anomalie significative, le cas échéant. Des anomalies peuvent résulter d'un acte frauduleux ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base desdits états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- (a) identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à un acte frauduleux ou à une erreur dans les états financiers, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées auxdits risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'un acte frauduleux est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car un acte frauduleux peut impliquer une collusion, une falsification, une omission intentionnelle, une fausse déclaration ou le contournement d'un contrôle interne ;
- (b) obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas afin d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ONUSIDA ;
- (c) évaluons le caractère approprié des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations associées fournies par la direction ;
- (d) tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'activité et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont

inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont étayées par les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, de futurs événements ou de futures conditions peuvent amener l'ONUSIDA à cesser son activité ;

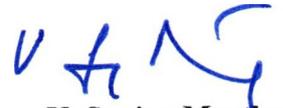
(e) évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, le cadre et le calendrier prévus de l'audit et les principales conclusions de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, à notre avis, les transactions de l'ONUSIDA portées à notre connaissance ou que nous avons testées dans le cadre de notre audit ont été, à tous égards importants, conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également publié un rapport détaillé sur notre audit de l'ONUSIDA.



K. Sanjay Murthy
Contrôleur et auditeur général de l'Inde

30 avril 2025

Déclaration I

Déclaration de situation financière

Toutes les sources de fonds au 31 décembre 2024

(en dollars des États-Unis)

	Remarque	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus	4.1	13 865 598	9 883 071
Placements à court terme détenus par l'OMS	4.2	106 876 020	135 535 036
Comptes à recevoir - courants	4.3	131 911 408	113 032 759
Créances du personnel	4.4	2 245 752	2 160 182
Paievements anticipés et dépôts	4.5	701 720	1 999 272
Autres créances courantes	4.6	635 685	527 986
Total des actifs courants		256 236 183	263 138 306
Actifs non courants			
Comptes à recevoir - non courants	4.3	896 224	413 640
Immobilisations corporelles	4.9	18 956 104	18 815 895
Total des actifs non courants		19 852 328	19 229 535
TOTAL DES ACTIFS		276 088 511	282 367 841
PASSIFS			
Passifs à court terme			
Comptes créditeurs	4.10	5 082 894	4 865 883
Sommes à verser pour le personnel	4.11	416 262	382 764
Avantages du personnel à payer - courants	4.12	9 610 839	10 851 096
Revenu différé - courant	4.13	1 445 209	8 390 380
Passifs financiers détenus par l'OMS	4.2	880 000	582 000
Emprunts à long terme - courants	4.14	663 707	716 168
Autres passifs courants	4.15	240 480	230 789
Total des passifs courants		18 339 391	26 019 080
Passifs non courants			
Avantages du personnel à payer - non courant	4.12	(2 690 392)	(16 737 214)
Revenu différé - non courant	4.13	896 224	413 640
Emprunts à long terme - non courants	4.14	19 407 972	21 149 588
Total des passifs non courants		17 613 804	4 826 014
TOTAL DES PASSIFS		35 953 195	30 845 094
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Actifs nets/réserves			
Fonds de réserve d'exploitation	4.17	35 000 000	35 000 000
Capitaux propres en immobilisations		11 775 497	11 111 790
Fonds commun		(18 613 127)	(19 078 740)
Fonds non affectés		109 407 088	93 140 356
Fonds affectés		69 849 849	61 152 636
Fonds de rénovation des bâtiments	4.18	7 556 638	6 670 032
Avantages pour le personnel		16 732 071	53 983 802
Fonds pour les droits du personnel non salarié		8 427 299	9 542 870
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		240 135 315	251 522 747
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		276 088 510	282 367 841

L'énoncé des principales conventions comptables et les notes annexes font partie des états financiers.

Déclaration II

Déclaration de performances financières

Toutes les sources de fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus	5.2		
Contributions volontaires			
Gouvernements		217 264 763	203 490 053
Organismes coparrainants		2 853 819	2 332 649
Autres		5 141 457	7 785 413
Sous-total des contributions volontaires		225 260 039	213 608 115
Divers		1 042 052	772 621
Total des revenus		226 302 091	214 380 736
Dépenses	5.3		
Coûts de personnel		105 744 260	101 152 485
Transferts et subventions aux contreparties		64 736 174	65 807 351
Services contractuels		36 901 309	41 424 966
Frais de fonctionnement généraux		11 438 411	13 980 906
Déplacements		6 288 587	5 382 101
Équipements, véhicules, meubles		584 435	588 439
Amortissement		748 616	636 769
Total des dépenses		226 441 791	228 973 018
Produits financiers/(coût)	5.4	6 732 034	5 447 153
Excédent/(déficit) total pour l'année		6 592 334	(9 145 129)

L'énoncé des principales conventions comptables et les notes annexes font partie des états financiers.

Déclaration III

Déclaration de changements de l'actif net/situation nette

Toutes les sources de fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2024	Mouvements de 2024	Ajustements de 2024	31 décembre 2023
Actifs nets/réserves	4.16				
Fonds de réserve d'exploitation	4.17	35 000 000			35 000 000
Capitaux propres en immobilisations		4 458 270			4 458 270
Ajustements des prêts		7 317 227	663 707		6 653 520
Total des capitaux propres en immobilisations		11 775 497	663 707	-	11 111 790
Fonds commun					
Amortissement des immobilisations corporelles		(10 357 145)	(748 616)		(9 608 529)
Réserve de réévaluation		(8 255 982)	1 214 229		(9 470 211)
Total du fonds commun		(18 613 127)	465 613	-	(19 078 740)
Fonds non affectés					
Budget de base de l'UBRAF non affecté		109 407 088	(8 866 185)	25 132 916	93 140 356
Fonds affectés					
Budget hors base de l'UBRAF affecté		69 849 849	9 127 213	(430 000)	61 152 636
Autres fonds					
Fonds de rénovation des bâtiments	4.18	7 556 638	456 606	430 000	6 670 032
Fonds d'avantages pour le personnel					
Paiements terminaux		5 662 631	1 553 619		4 109 012
Assurance maladie du personnel		11 208 381	4 360 291	(43 136 000)	49 984 089
Fonds spécial d'indemnisation		(138 941)	(52 960)	23 318	(109 299)
Total Fonds d'avantages pour le personnel		16 732 071	5 860 951	(43 112 682)	53 983 802
Fonds pour les droits du personnel non salarié		8 427 299	(1 115 571)		9 542 870
Actif net/situation nette		240 135 315	6 592 334	(17 979 766)	251 522 747

L'énoncé des principales conventions comptables et les notes annexes font partie des états financiers.

Déclaration IV

Déclaration de trésorerie

Toutes les sources de fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en dollars des États-Unis)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Excédent/(déficit) pour l'année	6 592 334	(9 145 129)
Amortissement	748 616	636 769
Recettes d'investissement présentées comme activités d'investissement	6 789 975	10 089 035
(Gains)/pertes non réalisés sur la réévaluation des emprunts à long terme	(1 214 229)	4 547 798
(Augmentation)/diminution des comptes à recevoir - courants	(18 878 649)	(6 098 045)
(Augmentation)/diminution des comptes à recevoir - non courants	(482 584)	7 154 372
(Augmentation)/diminution des créances du personnel	(85 570)	(622 185)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts	1 297 552	644 193
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	(107 700)	(92 914)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	217 011	(1 920 777)
Augmentation/(diminution) des sommes à verser pour le personnel	33 498	147 160
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel à payer - courants	(1 240 257)	(5 585 476)
Augmentation/(diminution) des revenus différés - courants	(6 945 171)	(107 370)
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	9 691	(2 527)
Augmentation/(diminution) des revenus différés - non courants	482 584	(7 154 372)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel à payer - non courants	14 046 823	(14 999 210)
Ajustements directs à l'actif net/situation nette	(17 979 766)	12 968 953
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</i>	<u>(16 715 842)</u>	<u>(9 539 725)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Recettes d'investissement présentées comme activités d'investissement	(6 789 975)	(10 089 035)
(Augmentation)/diminution des investissements à court terme	28 659 016	18 149 964
Augmentation/(diminution) des dettes financières	298 000	(1 571 000)
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(888 826)	(297 251)
<i>Flux de trésorerie net des activités d'investissement</i>	<u>21 278 215</u>	<u>6 192 678</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme - courants	(52 461)	68 281
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme - non courants	(1 741 615)	4 320 009
Gains/(pertes) nets non réalisés sur réévaluation	1 214 229	(4 547 798)
<i>Flux de trésorerie net des activités de financement</i>	<u>(579 847)</u>	<u>(159 508)</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>3 982 526</u>	<u>(3 506 555)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	<u>9 883 071</u>	<u>13 389 626</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	<u>13 865 598</u>	<u>9 883 071</u>

L'énoncé des principales conventions comptables et les notes annexes font partie des états financiers.

Déclaration V

Déclaration de comparaison entre le budget et le montant réel
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
(en dollars des États-Unis)

	2024-2025 Budget de base Niveau supérieur	2024-2025 Budget de base Niveau de base	2024 Budget de fonctionnement de base	Dépenses 2024	Solde	Pourcentage ¹ de mise en œuvre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (b-d)	(f) = (d / c)	
I. Domaines de résultats							
1	Prévention du VIH	27 595 800	22 092 000	8 498 800	8 498 800	13 593 200	100%
2	Dépistage et traitement du VIH	12 183 200	10 336 600	3 212 000	3 212 000	7 124 600	100%
3	Sida pédiatrique et transmission verticale	14 602 400	9 776 000	3 856 300	3 856 300	5 919 700	100%
4	Ripostes pilotées par les communautés	8 244 400	6 705 000	2 616 000	2 616 000	4 089 000	100%
5	Droits humains	13 803 200	7 863 200	2 588 600	2 588 600	5 274 600	100%
6	Égalité des genres	11 747 400	8 593 000	3 241 000	3 241 000	5 352 000	100%
7	Jeunes	13 235 600	9 251 000	3 658 200	3 658 200	5 592 800	100%
8	Riposte au VIH entièrement financée	3 893 000	3 052 200	901 600	901 600	2 150 600	100%
9	Intégration et protection sociale	10 870 800	8 299 400	2 127 400	2 127 400	6 172 000	100%
10	Situations de crise humanitaire et pandémies	11 824 200	8 031 600	3 300 100	3 300 100	4 731 500	100%
Total Coparrainants		128 000 000	94 000 000	34 000 000	34 000 000	60 000 000	100%
II. Fonctions clés							
1	Leadership, plaidoyer et communication	75 002 000	71 922 000	30 235 000	29 466 704	42 455 296	97%
2	Partenariats, mobilisation et innovation	51 596 000	49 474 000	25 544 000	25 366 263	24 107 737	99%
3	Information stratégique	45 810 000	43 926 000	17 725 000	17 215 078	26 710 922	97%
4	Aide à la coordination, à l'organisation et à la mise en œuvre dans les pays	67 456 000	64 684 000	29 017 000	28 685 353	35 998 647	99%
5	Gouvernance et redevabilité mutuelle	52 136 000	49 994 000	23 479 000	22 992 750	27 001 250	98%
Total Secrétariat		292 000 000	280 000 000	126 000 000	123 726 148	156 273 852	98%
Total général		420 000 000	374 000 000	160 000 000	157 726 148	216 273 852	99%
Différences de base							
Capitalisation des actifs					(888 826)		
Remboursement des prêts					(663 707)		
Total des différences de base					(1 552 533)		
Différences de calendrier							
Dépenses engagées au cours de la période précédente sur tous les fonds					3 627 961		
Différences entre les entités							
Dépenses au titre d'autres fonds					66 640 215		
Total des dépenses selon la déclaration de performances financières (Déclaration II)					226 441 791		

L'énoncé des principales conventions comptables et les notes annexes font partie des états financiers.

² En raison du niveau réduit des fonds mobilisés en 2024, le budget de fonctionnement interne du Programme commun 2024-2025 a été fixé à 160 millions USD (34 millions USD pour les Coparrainants et 126 millions USD pour le Secrétariat). Le taux de mise en œuvre par rapport au budget de fonctionnement est de 100 % pour les Coparrainants et de 98,2 % pour le Secrétariat.

Notes aux états financiers

1. Déclaration des objectifs

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) a été créé par la résolution 1994/24 du Conseil économique et social (ECOSOC) du 26 juillet 1994 pour « entreprendre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/SIDA sur la base d'une copropriété, d'une planification et d'une exécution en collaboration, et d'un partage équitable des responsabilités ». L'ONUSIDA est actuellement composé de 11 organisations des Nations Unies appelées Coparrainants.³

Le Programme est dirigé par un Directeur exécutif, nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des Coparrainants, qui rend compte au CCP, lequel fait office de conseil d'administration du Programme.

Les objectifs de l'ONUSIDA sont énoncés dans le Mémoire d'accord entre les Coparrainants établissant l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 de l'ECOSOC.

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de mission de l'ONUSIDA, qui ont été approuvés par le CCP de l'ONUSIDA lors de sa 26e réunion qui a eu lieu à Genève du 22 au 24 juin 2010. Les voici :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions internationales et des personnes les plus touchées par le VIH ;
- **S'exprimer franchement en faveur** des populations les plus touchées par le VIH pour défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes ;
- **Mobiliser les ressources** (acteurs du monde politique, technique, scientifique et financier), ainsi que rappeler sans cesse les responsabilités de chacun en matière de résultats ;
- **Accorder une importance accrue aux facteurs de changement** grâce à des faits et des informations stratégiques, afin de faire en sorte et de garantir que les ressources soient utilisées pour un impact optimal ; et
- **Soutenir un leadership national inclusif** destiné à apporter des réponses durables, à la fois intégrales et intégrées à la politique sanitaire nationale et aux efforts de développement.

2. Base de préparation et présentation

Les comptes de l'ONUSIDA sont maintenus conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS, qui appuie administrativement l'ONUSIDA conformément à la résolution 1994/24 du Conseil économique et social, et à l'article XI du Mémoire d'accord entre les Coparrainants établissant l'ONUSIDA. Les conventions comptables et les pratiques d'information financière appliquées par l'ONUSIDA sont donc fondées sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation et conformément aux exigences des normes IPSAS en utilisant la convention du coût historique. Les investissements et les prêts sont toutefois comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par les normes IPSAS, les normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Les états financiers et les notes sont présentés en dollars des États-Unis et toutes les valeurs sont arrondies au dollar le plus proche, ou comme indiqué.

³ Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme commun était composé de six organisations du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis lors, cinq autres agences des Nations unies sont devenues Coparrainants de l'ONUSIDA : ONUDC, OIT, PAM, UNHCR et ONU Femmes.

Période financière

L'exercice financier du programme à des fins budgétaires est un exercice biennal composé de deux années consécutives. Les états financiers sont préparés annuellement.

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de rapport du programme est le dollar des États-Unis.

Les transactions en devises étrangères sont converties en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur, qui correspond approximativement aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des taux de change des différentes devises.

Les actifs et passifs en devises autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars des États-Unis au taux de clôture de fin d'année des taux de change opérationnels des Nations Unies. Les gains ou les pertes qui en résultent sont comptabilisés dans la déclaration de performances financières.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

L'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. Le processus d'examen de l'importance relative comptable fournit une approche systématique de l'identification, de l'analyse, de l'évaluation, de l'approbation et de l'examen périodique des décisions prises concernant l'importance relative des informations réparties dans de nombreux domaines de la comptabilité.

Les états financiers comprennent des montants basés sur le jugement, les estimations et les hypothèses de la direction. Les changements d'estimations sont reflétés dans la période où ils sont connus. Les estimations comprennent, sans s'y limiter, les obligations en matière d'assurance médicale à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant) ; le risque financier sur les créances et les charges à payer et le degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- Déclaration de situation financière,
- Déclaration de performances financières,
- Déclaration de changements de l'actif net/situation nette,
- Déclaration de trésorerie,
- Déclaration de comparaison entre le budget et le montant réel, et
- Notes aux états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de la présentation des états, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

Les conventions comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente dans la préparation des états financiers tout au long de la période.

Changements comptables futurs

Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes nouvelles et amendées suivantes :

Norme	Qualité	Date d'entrée en vigueur	Impact prévu pour l'année d'adoption
IPSAS 43	Contrats de location	1er janvier 2025	<p>Remplace la norme IPSAS 13 (Contrats de location) et introduit le modèle du droit d'utilisation pour les preneurs. Sur la base du modèle du droit d'utilisation, une fois que la nouvelle norme aura été adoptée et que la validité des dispositions transitoires aura expiré, la plupart des contrats de location devront être capitalisés, ce qui entraînera une augmentation du montant des actifs capitalisés et la comptabilisation des dettes de location correspondantes. La performance financière annuelle devrait être globalement neutre, étant donné que l'amortissement des actifs loués et les charges d'intérêt sur les dettes de location correspondantes remplaceront les charges de location actuellement comptabilisées.</p> <p>L'impact de la norme IPSAS 43 sur les états financiers de l'OMS/ONUSIDA au moment de l'adoption, y compris l'impact des amendements consécutifs à d'autres normes, est en cours d'évaluation.</p>
IPSAS 45	Immobilisations corporelles	1er janvier 2025	<p>Cette norme a été élaborée pour mettre à jour les principes tirés de la norme IPSAS 17 – Immobilisations corporelles (PP&E), en ajoutant de nouvelles orientations pour les actifs patrimoniaux, les actifs d'infrastructure et l'évaluation des PP&E. L'impact sur les états financiers de l'ONUSIDA des éléments de la norme IPSAS 45 relatifs aux actifs patrimoniaux et à l'évaluation des actifs acquis dans le cadre de transactions sans échange est en cours d'évaluation</p>
IPSAS 46	Mesure	1er janvier 2025	<p>Cette norme a été élaborée afin d'améliorer les conseils en matière d'évaluation dans l'ensemble des normes IPSAS. L'OMS/ONUSIDA évalue actuellement l'impact de la norme IPSAS 46 sur les domaines pertinents des états financiers.</p>
IPSAS 47	Revenus	1er janvier 2026	<p>Cette norme définit les exigences comptables pour les transactions de recettes dans le secteur public et remplace les normes IPSAS 9, 11 et 23. L'un des principaux effets de la norme est que, pour toutes les contributions affectées, la comptabilisation des recettes sera différée jusqu'à ce que l'agence remplisse ses obligations.</p> <p>L'ONUSIDA ne dispose pas de contributions affectées. Par conséquent, l'impact de cette norme sur l'ONUSIDA sera limité puisqu'elle n'affectera que les recettes des contributions volontaires qui sont comptabilisées lors de la signature de l'accord correspondant.</p> <p>L'ONUSIDA évalue actuellement l'impact complet de la norme IPSAS 47 sur les domaines pertinents des états financiers.</p>
IPSAS 48	Dépenses de transfert	1er janvier 2026	<p>La présente norme définit les exigences comptables relatives aux charges résultant d'une transaction, autre que les impôts, dans laquelle une entité fournit un bien, un service ou un autre actif à une autre entité, sans recevoir directement de bien, de service ou d'autre actif en retour.</p> <p>L'ONUSIDA examine actuellement les modifications apportées à la norme, qui devraient avoir un impact significatif sur le calendrier de comptabilisation des dépenses au titre de la coopération financière directe, de la lettre d'accord de subvention et des modalités de mise en œuvre directe dans les états financiers de l'ONUSIDA. L'ONUSIDA s'attend à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour la mise en œuvre et que cette mise en œuvre nécessite des ressources supplémentaires.</p>
IPSAS 49	Régimes de retraite	1er janvier 2025	<p>Cette norme couvre les exigences en matière de comptabilité et d'information pour les régimes de retraite du secteur public</p>

			<p>afin d'améliorer la transparence et la responsabilité de ces régimes.</p> <p>L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), une entité juridique et comptable distincte où les changements requis par la norme sont les plus applicables. L'impact de cette norme sur les états financiers de l'ONUSIDA devrait donc être très limité et tout changement potentiel sera aligné sur les autres entités des Nations Unies.</p>
--	--	--	--

3. Conventions comptables importantes

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts en transit, les liquidités en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et investis au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques de l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour refléter les conventions comptables relatives aux investissements.

3.2 Investissements et instruments financiers détenus par l'OMS

Les **instruments financiers** sont comptabilisés lorsque l'OMS/ONUSIDA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument jusqu'à ce que les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces actifs aient expiré ou aient été transférés et que l'OMS/ONUSIDA ait substantiellement transféré tous les risques et avantages de la propriété.

Les principes de la norme IPSAS 41 relatifs à l'information financière sur les actifs financiers ont été appliqués dans la préparation de ces états financiers. À cet égard, les critères suivants ont été pris en compte pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs et des passifs financiers :

- (a) le modèle d'entreprise pour la gestion des actifs et des passifs financiers ; et
- (b) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers.

Ces critères de classification déterminent la base d'évaluation à appliquer en vertu de la norme IPSAS 41 pour chaque catégorie d'actif ou de passif financier : coût amorti, juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres ou juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit.

Les actifs et passifs financiers ont été reclassés comme suit conformément à la norme IPSAS 41 :

Avant l'application de la norme IPSAS 41	En vertu de la norme IPSAS 41	Exemples
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit de négociation Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit lors de la comptabilisation initiale	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Titres à revenu fixe (obligations, certificats de dépôt, etc.) et instruments dérivés (contrats de change à terme, swaps de taux d'intérêt, etc.)
Dépôts bancaires et créances	Actifs financiers au coût amorti	Dépôts à terme, intérêts à recevoir, impôts à recouvrer, autres montants à recevoir des investissements (par exemple, montants à recevoir au titre d'actifs précédemment vendus).
Dettes et engagements	Passifs financiers au coût amorti	Intérêts à payer, autres montants à payer pour des investissements (par exemple, montants à payer pour des actifs achetés antérieurement).

Les **actifs financiers au coût amorti** sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels (plutôt que de vendre l'instrument avant son échéance contractuelle pour réaliser les variations de sa juste valeur), où les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements du principal et des intérêts sur le montant du principal restant dû.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux propres (FVNAE)** sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, où les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements du principal et des intérêts sur le montant du principal restant dû.

Les **actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit (FVSD)** sont d'autres instruments financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni en tant que FVNAE. Aucun des actifs ou passifs financiers de l'OMS n'a été classé comme étant FVNAE.

En vertu de la norme IPSAS 41, un modèle de dépréciation unique et prospectif est appliqué, qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues à tout moment.

La cote de crédit minimale fixée dans la politique d'investissement de l'OMS pour tout investissement est A-/A3. Le modèle de dépréciation IPSAS 41 a été appliqué aux actifs financiers classés au coût amorti, en particulier les dépôts à terme et les soldes des comptes bancaires. Le calcul des pertes de crédit attendues pour les dépôts à terme et les soldes bancaires a donné des chiffres qui n'étaient pas significatifs dans le contexte de ces états financiers, et ils ne sont donc pas divulgués.

3.3 Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette estimée après la constitution de provisions pour non-recouvrement et après un examen minutieux de la créance en cours. Les créances courantes concernent les montants dus dans les douze mois suivant la date de clôture, tandis que les créances non courantes sont dues plus de douze mois après la date de clôture des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de dépréciation de la créance. Les variations de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans la déclaration de performances financières.

3.4 Stocks

Les stocks de l'ONUSIDA ne comprennent que les publications disponibles pour la distribution, gratuitement, et n'ont aucune valeur.

3.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés concernent les montants payés aux fournisseurs pour des biens et services non encore reçus. Les avances sont versées au PNUD pour couvrir les paiements effectués au nom de l'ONUSIDA conformément à « l'Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) couvrant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD », signé en avril 1996 et mis à jour en juin 2008. Les dépôts concernent les montants versés à titre de garantie pour la location d'espaces de bureaux. Les paiements anticipés et les dépôts sont comptabilisés à leur coût.

3.6 Immobilisations corporelles (PP&E)

Les immobilisations corporelles (PP&E) d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 USD sont comptabilisées comme des actifs non courants dans la déclaration de situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût, sauf si elles sont acquises dans le cadre d'une transaction sans échange, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements et les dépréciations cumulés. Les actifs patrimoniaux n'ont pas été évalués et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Les gains et les pertes sur les cessions sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans la déclaration de performances financières. Des tests de dépréciation sont effectués chaque année pour toutes les immobilisations corporelles et toutes les pertes sont comptabilisées dans la déclaration de performances financières. Les indicateurs de dépréciation comprennent également l'obsolescence et la détérioration des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'actif, à l'exception des terrains, qui ne sont pas soumis à l'amortissement. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un examen annuel de dépréciation. Compte tenu du mode d'utilisation prévu des immobilisations corporelles, il n'y a pas de valeur résiduelle après un amortissement complet. La date de début de l'amortissement dépend de la date de mise en service. Lorsque l'équipement est mis en service entre le 1er et le 15 du mois, un mois complet d'amortissement est comptabilisé pour ce mois et lorsque l'équipement est mis en service à partir du 16 du mois, l'amortissement est comptabilisé à partir du mois suivant afin de s'assurer que la valeur comptable est toujours considérée comme recouvrable. La durée de vie utile estimée des catégories d'actifs qui composent les immobilisations corporelles est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Classe d'actifs	Durée de vie utile estimée (en années)
Terrain	N/A
Bâtiments - Permanents	60
Bâtiments - Mobiles	5
Agencements et installations	5
Véhicules et transports	5
Matériel de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipement audiovisuel	3
Matériel informatique	3
Équipement de réseau	3
Équipement de sécurité	3
Autres équipements	3

Les améliorations sont capitalisées sur la durée de vie restante de l'actif lorsque l'amélioration entraîne une augmentation de la durée de vie utile de l'actif ou ajoute de l'espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût de l'amélioration seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les coûts normaux de réparation et d'entretien sont passés en dépenses l'année où ils sont encourus.

3.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, moins les amortissements et les dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne reconnaît les actifs incorporels que si la durée de vie utile de l'actif est supérieure à un an et si sa valeur est supérieure à 100 000 USD. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des « logiciels acquis à l'extérieur » est comprise entre deux et six ans.

Les immobilisations incorporelles sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro, car elles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de leur durée de vie utile. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un examen annuel de dépréciation.

3.8 Baux

Un bail est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), en échange d'un paiement ou d'une série de paiements, le droit d'utiliser un actif pendant une période convenue. Chaque contrat de location est examiné afin de déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Les contrats de location conclus pour des équipements ou des locaux à usage de bureaux sont classés en tant que contrats de location simple, à moins qu'ils ne transfèrent substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété. Les charges de location pour les contrats de location simple sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers en tant que frais généraux de fonctionnement, sur la base des conditions des contrats pour la période concernée, de manière à refléter le profil temporel des avantages pour l'ONUSIDA.

Lorsque l'ONUSIDA est le bailleur, les revenus des baux d'exploitation sont comptabilisés en tant que revenus sur une base linéaire sur la durée du bail. Tous les coûts liés à l'actif encourus pour obtenir les revenus de la location, y compris l'amortissement, sont comptabilisés en tant que charges.

3.9 Contributions reçues à l'avance

Les contributions reçues à l'avance résultent d'accords juridiquement contraignants entre l'ONUSIDA et ses donateurs, en vertu desquels les fonds sont reçus avant que les montants concernés ne soient dus à l'Organisation.

3.10 Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'ONUSIDA et facturés, mais pas encore payés. Les charges à payer sont des engagements financiers pour des biens ou des services qui ont été reçus par l'ONUSIDA et qui n'ont été ni payés ni facturés à l'ONUSIDA. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont reconnus à leur coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme non significatif.

3.11 Avantages des employés

L'ONUSIDA reconnaît les catégories suivantes d'avantages sociaux des employés :

- avantages du personnel à court terme,
- avantages postérieurs à l'emploi,
- autres avantages sociaux à long terme, et
- indemnités de licenciement.

3.11a Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont établis pour les avantages du personnel à court terme, y compris des éléments tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (tels que les soins médicaux) pour les employés actuels. Des hypothèses et des évaluations actuarielles ont été utilisées pour mesurer les congés annuels accumulés. En outre, des passifs sont établis pour la valeur des congés accumulés, des congés payés différés et des heures supplémentaires acquises, mais non payées à la date du rapport, ainsi que pour les subventions pour l'éducation payables à la date du rapport qui n'ont pas été incluses dans les dépenses courantes.

3.11b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de retraite, les soins médicaux après cessation de l'emploi et les assurances après cessation de l'emploi. Sont également incluses les prestations auxquelles les membres du personnel éligibles ont droit à la fin de leur contrat et comprennent les primes de rapatriement, le déménagement et le voyage de rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle de la prestation due définie, avec ajustement tenant compte des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est une organisation membre participant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la « Caisse »), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir au personnel des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation, multi-employeurs, à prestations définies. Comme le précise l'article 3(b) des Statuts de la Caisse, l'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale ou intergouvernementale qui participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés au personnel actuel et ancien d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux organisations individuelles participant à la Caisse. L'ONUSIDA et la Caisse, à l'instar des autres organisations participantes à la Caisse, ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés au régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. Par conséquent, l'ONUSIDA a traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 : Avantages du personnel. Les contributions de l'ONUSIDA à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme des dépenses dans la déclaration de performances financières.

3.12 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a contracté un prêt sans intérêt auprès du gouvernement suisse et du canton de Genève, conjointement avec l'OMS, pour la construction du bâtiment ONUSIDA/OMS à Genève. Il n'y a pas de frais d'emprunt associés à ce prêt. Les emprunts sont actuellement comptabilisés au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans la déclaration de performances financières sur la période des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Comme le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt, l'avantage pour l'ONUSIDA de cet arrangement a été traité comme une contribution en nature.

3.13 Revenus différés

Les revenus différés sont comptabilisés lorsque les accords juridiquement contraignants entre le programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions privées et publiques) sont confirmés et que les fonds sont affectés et dus dans les périodes futures. Les revenus différés dont l'échéance est supérieure à un an à compter de la date de clôture ont été classés comme non courants.

3.14 Provisions, passifs éventuels et engagements

Des provisions sont constituées pour des charges et des passifs futurs lorsque l'ONUSIDA a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable que le Programme devra régler cette obligation. Les provisions sont comptabilisées en tant que dépenses dans la déclaration de performances financières et un passif correspondant est établi dans la déclaration de situation financière lorsque la survenance de l'obligation de règlement a été constatée et peut être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation des passifs sont présentés dans les notes aux états financiers comme des passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'ONUSIDA.

Les engagements sont des dépenses et des passifs futurs à engager sur des contrats conclus à la date du rapport et pour lesquels l'ONUSIDA n'a qu'un pouvoir discrétionnaire minimal, s'il en a un, pour les éviter dans le cours normal des opérations. Les engagements relatifs aux contrats de travail sont exclus. Les engagements sont divulgués et comprennent :

- engagements en capital : montant total des dépenses en capital faisant l'objet d'un contrat, mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de l'année ;
- les contrats de fourniture de biens ou de services dont l'ONUSIDA s'attend à ce qu'ils soient livrés dans le cours normal des opérations ;
- les paiements minimaux au titre de la location non résiliable ; et
- les autres engagements non résiliables.

3.15 Actifs éventuels

Les actifs éventuels seront présentés lorsqu'un événement donne lieu à une entrée probable d'avantages économiques ou de potentiel de service et qu'il existe des informations suffisantes pour évaluer la probabilité de l'entrée d'avantages économiques ou de potentiel de service.

3.16 Reconnaissance des revenus

Contributions volontaires. L'ONUSIDA ne reçoit que des contributions volontaires. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires qui sont soutenues par des accords de financement formels signés par les deux parties sont comptabilisées comme des revenus au moment où l'accord devient contraignant et où le contrôle de l'actif sous-jacent est obtenu. Lorsqu'il n'y a pas de conditions de paiement spécifiées par le contributeur ou que les conditions de paiement sont dans l'année comptable en cours, les revenus sont reconnus immédiatement.

Les accords qui sont soumis à des conditions telles que la performance et/ou la réception de fonds sont conditionnés à une certaine date future, de tels accords sont établis en comptabilisant une créance et un revenu différé correspondant comme un passif. Les revenus sont comptabilisés lorsque la condition est remplie.

Contributions en nature et en service. Les apports de biens ou de services en nature ou en service sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'ONUSIDA a reçu l'apport. Ils sont comptabilisés et reflétés comme revenus et dépenses dans les fonds hors budget de base à la meilleure estimation de leur juste valeur.

3.17 Reconnaissance des dépenses

L'ONUSIDA comptabilise les dépenses au moment où les biens ont été livrés ou les services rendus (principe de livraison) et acceptés par l'ONUSIDA et non au moment où l'argent ou son équivalent est payé.

3.18 Information sectorielle - comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de séparation des ressources en catégories (c'est-à-dire en fonds) pour identifier à la fois la source et l'utilisation des fonds. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des revenus et des dépenses et de distinguer un groupe d'activités pour atteindre ses objectifs et prendre des décisions pour l'affectation future des ressources.

Les différents types de fonds pour l'ONUSIDA sont les fonds de base de l'UBRAF, les fonds hors budget de base de l'UBRAF et les autres fonds (qui comprennent le fonds des avantages sociaux du personnel, le

fonds des droits du personnel non rémunéré, le fonds de rénovation des bâtiments et le fonds commun). Tout transfert entre fonds qui entraînerait une duplication des revenus et/ou des dépenses (y compris les coûts de soutien au programme) est éliminé lors de la consolidation. Les actifs et passifs de l'ONUSIDA ne sont pas alloués à des fonds individuels puisque le Programme en est propriétaire. Toutefois, les soldes des fonds respectifs et de la réserve de fonds de roulement sont comptabilisés.

3.19 Déclaration de trésorerie

La déclaration de trésorerie (Déclaration IV) est préparée selon la méthode indirecte.

3.20 Comparaison budgétaire

L'UBRAF continue d'être préparé sur une base de trésorerie modifiée et est présenté dans les états financiers en tant que Déclaration V, Déclaration de comparaison entre le budget et le montant réel. Le CCP approuve l'UBRAF et les états financiers de l'ONUSIDA englobent toutes les activités du Programme.

Comme le stipule la norme IPSAS 24, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toute différence de base, de calendrier, de présentation et d'entité. Il peut également y avoir des différences dans les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget. Étant donné que les bases utilisées pour préparer le budget et les états financiers diffèrent, et afin de faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, un rapprochement entre les montants réels présentés dans la Déclaration V et les montants réels présentés dans la Déclaration II et la Déclaration IV est inclus dans les notes aux états financiers.

4. Informations complémentaires à la déclaration de situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires d'avance, la petite caisse, les dépôts en espèces en transit et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour des investissements ou d'autres objectifs. Le solde reflète également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans les portefeuilles gérés par les gestionnaires de portefeuille.

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 13,9 millions USD au 31 décembre 2024 (9,9 millions USD au 31 décembre 2023).

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Fonds en caisse et en banque (comptes de régie d'avance)	80 598	88 071
Liquidités détenues au nom de l'ONUSIDA par l'OMS	<u>13 785 000</u>	<u>9 795 000</u>
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'OMS	<u><u>13 865 598</u></u>	<u><u>9 883 071</u></u>

4.2 Investissements et instruments financiers

Les détails des principales conventions et méthodes comptables adoptées - critères de comptabilisation et de décomptabilisation, base d'évaluation et base sur laquelle les gains et les pertes sont comptabilisés - sont présentés dans les conventions comptables.

Les principaux objectifs des investissements sont la préservation du capital, le maintien de liquidités suffisantes pour faire face à tous les paiements des engagements à temps et l'optimisation du rendement des revenus. La politique d'investissement reflète la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme, dans l'attente de la mise en œuvre d'un programme, ou à plus long terme afin d'honorer les engagements au titre des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS	13 865 598	9 883 071
Placements à court terme détenus par l'OMS	106 876 020	135 535 036
Passifs financiers détenus par l'OMS	(880 000)	(582 000)
Total	119 861 618	144 836 107

Les **investissements à court terme** sont des fonds liés à la mise en œuvre d'un programme en cours, qui sont investis en espèces et en obligations d'État, d'agences et d'entreprises de haute qualité et à court terme, ainsi qu'en dépôts à terme, comme défini dans la politique d'investissement approuvée. Les investissements inclus dans les « actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent et du déficit » comprennent des titres à revenu fixe et des instruments dérivés détenus pour couvrir les engagements prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers des portefeuilles gérés en externe désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du surplus ou du déficit sont classés comme des investissements à court terme lorsque l'objectif de l'horizon d'investissement de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons d'investissement tactique à court terme, les gestionnaires externes de ces portefeuilles peuvent décider de temps à autre d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne changera pas la classification à court terme de ces actifs financiers, sauf si l'objectif d'horizon d'investissement du portefeuille et la durée de son indice de référence ont été modifiés pour dépasser un an. Les placements du portefeuille « détenus jusqu'à leur échéance » dont la durée est inférieure à un an sont classés comme actifs courants dans la catégorie des « actifs financiers au coût amorti ».

Les **investissements à long terme** sont destinés aux fonds gérés dans le cadre du compte de paiements terminaux, tel que défini dans la politique d'investissement approuvée, et sont investis dans des obligations d'État, d'agences et de sociétés de haute qualité, à échéance moyenne et longue. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit lors de leur comptabilisation initiale dans le portefeuille d'investissement du Fonds des paiements terminaux sont classés comme des investissements à long terme conformément à l'objectif d'horizon d'investissement du portefeuille et à la durée de son indice de référence, qui sont tous deux supérieurs à un an.

Les **passifs financiers** présentés sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit de négociation » résultent de transactions dérivées telles que des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt :

- les contrats dérivés conclus par les gestionnaires de portefeuille pour ajuster les expositions et les positions des portefeuilles en matière de devises et de taux d'intérêt ; et
- les contrats de change à terme conclus par l'OMS pour couvrir le risque de change des dépenses futures.

Exposition aux risques

L'ONUSIDA partage le risque de l'OMS qui est exposée à des risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix des investissements. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour une utilisation immédiate peuvent être investis. Tous les investissements sont effectués dans le cadre de la politique d'investissement approuvée par le directeur général de l'OMS. Certains portefeuilles sont gérés par des gestionnaires externes nommés par l'OMS pour gérer les fonds conformément à un mandat défini. Le comité consultatif d'investissement examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des investissements et le risque d'investissement pour chaque portefeuille d'investissement. Le Comité est composé de spécialistes externes des investissements qui peuvent faire des recommandations d'investissement au Directeur général de l'OMS.

Risque de crédit

L'ONUSIDA partage des risques de crédit similaires à ceux de l'OMS et publie des informations complètes à ce sujet. Les investissements de l'OMS sont largement diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit vis-à-vis de toute contrepartie d'investissement individuelle. Les investissements sont assortis d'un large éventail de contreparties en utilisant des limites minimales de qualité de crédit et des limites maximales d'exposition par contrepartie (et par groupes de contreparties liées) établies dans les mandats d'investissement. Ces limites sont appliquées à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'unité de trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires d'investissement externes. L'unité de trésorerie de l'OMS surveille l'exposition totale aux contreparties pour tous les portefeuilles gérés en interne et en externe afin de s'assurer que l'exposition totale aux contreparties pour tous les portefeuilles est suivie et gérée.

Le risque de crédit et de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie est minimisé en n'investissant que dans des institutions financières majeures qui ont reçu des notations de crédit de qualité de la part des principales agences de notation de crédit. L'unité de trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties approuvées et prend rapidement des mesures lorsqu'une notation de crédit est dégradée.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais d'investissements à revenu fixe à court et à long terme. La durée des placements est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché, et la durée moyenne effective des placements de l'OMS au 31 décembre 2024 était de 0,8 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,4 ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt entraînerait une diminution de 0,8 % de la valeur des investissements à court terme (hors dépôts bancaires) et une diminution de 6,4 % de la valeur des investissements à long terme. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment de l'investissement ; leur valeur n'est pas affectée par un quelconque mouvement ultérieur des taux d'intérêt.

Les dérivés à revenu fixe peuvent être utilisés par les gestionnaires d'investissement externes pour gérer le risque de taux d'intérêt dans le cadre de directives d'investissement strictes. En général, les instruments de taux d'intérêt sont utilisés pour la gestion de la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur les taux d'intérêt.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des devises autres que le dollar américain et il est exposé au risque de change lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et pertes de change sur l'achat et la vente de devises, la réévaluation des soldes des livres de caisse et toutes les autres différences de change sont ajustés par rapport aux fonds et comptes éligibles pour recevoir des intérêts dans le cadre du programme de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des

transactions exprimées dans d'autres devises est effectuée aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies à la clôture de l'exercice. Des contrats de change à terme sont négociés pour couvrir les risques de change et gérer les flux de trésorerie à court terme. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés résultant du règlement et de la réévaluation des transactions en devises hors dollars sont comptabilisés dans la Déclaration de performances financières (Déclaration II).

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur des dépenses salariales non libellées en dollars (c'est-à-dire en francs suisses ou CHF) en 2024 a été protégée de l'impact des fluctuations des taux de change par rapport au dollar américain. La protection a été affectée par la transaction de contrats de change à terme au cours de 2024. Au 31 décembre 2024, les contrats de couverture de change à terme s'élevaient à 12,2 millions CHF. La perte nette non réalisée sur ces contrats s'élève à 0,4 million USD au 31 décembre 2024 (gain non réalisé de 0,7 million USD au 31 décembre 2023). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront enregistrés à l'échéance des contrats et appliqués au cours de l'année 2025.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des différences entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises étrangères sont enregistrées, et les taux de change auxquels l'encaissement ou le paiement est ensuite enregistré. Un programme mensuel de couverture des devises est en place pour se protéger contre ce risque de change. Sur une base mensuelle, les expositions relatives aux comptes à recevoir et aux comptes créditeurs sont compensées par devise et chaque exposition nette significative aux devises étrangères est achetée ou vendue à terme en utilisant un contrat de change à terme égal et opposé à l'exposition nette aux devises.

Ces expositions sont rééquilibrées à la fin de chaque mois pour coïncider avec les paramètres des taux de change opérationnels mensuels des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou pertes de change réalisés sur les contrats de change à terme correspondent aux pertes et gains de change non réalisés correspondants sur les mouvements des comptes à recevoir et créditeurs nets. Au 31 décembre 2024, le total des contrats de couverture de change à terme par devise pour l'ONUSIDA était le suivant :

Vente à terme de devises	Montant de la somme vendu	Montant de la somme acheté	Net non réalisé gain/(perte)
		(dollars des États-Unis)	(dollars des États-Unis)
Euro	192 000	200 603	502
Total		200 603	502

4.3 Comptes à recevoir

Au 31 décembre 2024, 132,8 millions USD de contributions à recevoir étaient en cours (113,5 millions USD au 31 décembre 2023). Un total de 131,9 millions USD représente des créances à court terme et le solde de 0,9 million USD représente des créances dues au cours de périodes financières futures (2025 et au-delà).

Avec certains donateurs, l'ONUSIDA signe des accords dont la mise en œuvre peut s'étaler sur plusieurs années. Ces accords ne prévoient pas de modalités de paiement pour le transfert des acomptes ; ils sont remboursés sur la base des dépenses trimestrielles encourues. L'ONUSIDA enregistre le montant total des recettes dans l'exercice financier au cours duquel l'accord est signé et reconnaît la totalité de la créance comme étant actuellement due. Le rapprochement sera effectué à la date de fin des conventions de subvention. Au 31 décembre 2024, la créance totale indiquée comme étant actuellement due au titre de cet accord s'élevait à 130,5 millions USD (104,7 millions USD au 31 décembre 2023).

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Comptes à recevoir - courants		
UBRAF - Budget de base	65 929 017	58 945 835
UBRAF - Hors budget de base	65 982 391	54 086 924
Total des comptes à recevoir - courants	131 911 408	113 032 759
Comptes à recevoir - non courants		
UBRAF - Budget de base		
UBRAF - Hors budget de base	896 224	413 640
Autres		
Total des comptes à recevoir - non courants	896 224	413 640
Total des comptes à recevoir	132 807 632	113 446 399

4.4 Créances du personnel

Conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, dont le salaire, le loyer, la subvention pour l'éducation et les avances de déplacements. Les avances sont récupérées périodiquement sur les salaires du personnel par le biais de la paie, sauf pour les subventions pour l'éducation qui sont réglées à la fin de l'année scolaire.

Les membres du personnel international peuvent recevoir une avance égale au montant estimé de la subvention pour l'éducation pour chaque enfant au début de l'année scolaire qui sera réglée à la fin de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2024, 2,2 millions USD de créances du personnel étaient en cours, notamment des avances sur salaire, des avances sur loyer, des avances sur frais de déplacement et des avances sur les subventions pour l'éducation (2,2 millions USD au 31 décembre 2023). Les avances sur les subventions pour l'éducation représentent les avances faites aux membres du personnel pour l'année scolaire 2024-2025.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances du personnel		
Avances sur salaire	113 352	90 135
Avances sur loyer	38 447	34 233
Avances sur subvention pour l'éducation	1 973 795	1 934 271
Avances sur déplacements	41 353	6 175
Contribution prévue à l'assurance congés-malad	–	62 368
Autres créances du personnel	78 804	33 000
Total des créances du personnel	2 245 752	2 160 182

4.5 Paiements anticipés et dépôts

La valeur totale des paiements anticipés au 31 décembre 2024 était de 0,7 million USD (2,0 millions USD au 31 décembre 2023). Sur ce montant, 0,3 million USD représente des paiements à des fournisseurs avant la réception de biens ou de services qui seront imputés aux dépenses en 2025 ; 0,3 million USD concerne des avances faites au PNUD pour couvrir des paiements effectués au nom de l'ONUSIDA. Le montant restant de 0,1 million USD concerne des dépôts. Les dépôts représentent principalement les montants donnés aux propriétaires en garantie de la location d'espaces de bureaux.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Paiements anticipés et dépôts		
Avances au PNUD	312 985	284 276
Avances aux fournisseurs	266 487	1 592 748
Dépôts	122 248	122 248
Total des paiements anticipés et des dépôts	701 720	1 999 272

4.6 *Autres créances courantes*

Au 31 décembre 2024, 0,6 million USD d'autres créances étaient en cours (0,5 million USD au 31 décembre 2023), représentant des créances de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

4.7 *Stocks*

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées, sans valeur réalisable. Le coût des publications comptabilisé en 2024 était nul.

4.8 *Immobilisations incorporelles*

Le Secrétariat n'a pas d'actifs incorporels à déclarer.

4.9 *Immobilisations corporelles (PP&E)*

Bâtiments

La valeur comptable de l'immeuble du siège de l'ONUSIDA a été calculée au coût moins les amortissements. Le bâtiment a été construit conjointement avec l'OMS et la propriété est reconnue à la valeur de 50 % avec l'OMS. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis gratuitement à disposition par le gouvernement suisse. La valeur du terrain n'a donc pas été évaluée et présentée dans les états financiers.

Le coût initial du bâtiment, qui s'élève à 51,2 millions USD (soit 66 millions CHF), reflète les dépenses engagées pour le bâtiment jusqu'à son achèvement. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et l'amortissement a été calculé selon la méthode linéaire, en particulier sur la part de l'ONUSIDA qui s'élève à 25,6 millions USD.

Installations et équipements

L'ONUSIDA a capitalisé toutes les installations et tous les équipements achetés en 2024 d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 USD.

Au 31 décembre 2024, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (déduction faite des amortissements cumulés) s'élevait à 18,9 millions USD (18,8 millions USD au 31 décembre 2023), dont la

valeur totale des biens immobiliers (déduction faite des amortissements cumulés) s'élevait à 17,9 millions USD (18,4 millions USD au 31 décembre 2023) et la valeur totale des équipements (déduction faite des amortissements cumulés) s'élevait à 1 million USD (0,5 million USD au 31 décembre 2023).

Les actifs achetés au cours de l'année 2024 se sont élevés à 888 826 USD et ont été amortis pour un montant de 143 489 USD au prorata de leur date de mise en service selon la méthode linéaire. Les équipements dont la valeur d'origine s'élève à 1,7 million USD ont été entièrement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat. En outre, des équipements d'une valeur de 0,3 million USD ont été cédés en 2024.

Immobilisations corporelles
(en dollars des États-Unis)

	Bâtiments	Meubles et équipements	Véhicules	Équipements de communication et d'informatique	Autres équipements	Total
	(en dollars des États-Unis)	dollars des États-Unis)	dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	1 636 654	353 092	398 359	28 012 848
Amortissement cumulé	(7 257 143)	(11 298)	(1 234 214)	(319 405)	(374 894)	(9 196 953)
Coût total au 31 décembre 2023	18 356 302	-	402 440	33 687	23 465	18 815 895
Mouvements du 1er janvier au 31 décembre 2024						
Ajouts	-	-	684 437	167 323	37 066	888 826
Éliminations/cessions						-
Amortissement	(426 891)	-	(260 792)	(33 080)	(27 853)	(748 616)
Total des immobilisations corporelles	17 929 412	-	826 086	167 930	32 677	18 956 104

4.10 Comptes créditeurs

Il s'agit du montant total dû aux fournisseurs pour les biens et services. Le total des comptes créditeurs pour les activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2024 était de 5,1 millions USD (4,9 millions USD au 31 décembre 2023).

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Comptes créditeurs		
Sommes à verser aux fournisseurs	2 987 102	2 160 840
Sommes à verser aux participants aux réunions	86 508	35 851
Charges à payer pour les biens et services	2 009 284	2 669 192
Total - comptes créditeurs	5 082 894	4 865 883

4.11 Sommes à verser pour le personnel

Le solde total à verser pour le personnel au 31 décembre 2024 était de 0,4 million USD (0,4 million USD au 31 décembre 2023). Ces montants concernent les salaires à payer et les autres sommes à verser au personnel.

4.12 Avantages du personnel à payer

Les prestations à payer au personnel comprennent les indemnités de fin de contrat, l'assurance maladie du personnel et les engagements en cas de décès ou d'invalidité imputables au service (Fonds spécial d'indemnisation).

Les avantages du personnel de l'ONUSIDA (à l'exception du Fonds de restructuration) sont déterminés par des actuaires professionnels. Les études actuarielles commandées ont déterminé divers passifs à établir pour couvrir différents avantages du personnel conformément aux normes IPSAS pour l'OMS, l'ONUSIDA et les autres entités non consolidées au 31 décembre 2024. Les études actuarielles professionnelles ont été calculées sur la base des données du personnel et de l'expérience des paiements passés.

	31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2023 (en dollars des États-Unis)
I. Avantages du personnel à payer - courants		
Paiements terminaux	9 601 904	10 612 928
Fonds spécial d'indemnisation	8 935	6 161
Total des avantages du personnel à payer - courant	9 610 839	10 619 089
Avantages du personnel à payer - non courants		
Paiements terminaux	8 110 311	7 733 149
Assurance maladie après la cessation de service	(11 208 381)	(24 851 172)
Fonds spécial d'indemnisation	407 678	380 810
Total des avantages du personnel à payer - non courants	(2 690 392)	(16 737 214)
Avantages du personnel à payer - Total		
Paiements terminaux	17 712 215	18 346 077
Assurance maladie après la cessation de service	(11 208 381)	(24 851 172)
Fonds spécial d'indemnisation	416 612	386 971
Total des avantages du personnel à payer	6 920 447	(6 118 125)
II. Fonds de restructuration		
Provision pour restructuration - courante		232 007
Provision pour restructuration - non courante	-	-
Total des provisions pour restructuration	-	232 007
Total général	6 920 447	(5 886 118)

Paiements terminaux

Le Fonds des paiements terminaux a été créé pour financer les indemnités de fin de carrière des membres du personnel, y compris les primes de rapatriement, les congés annuels, le voyage de rapatriement et le déménagement lors du rapatriement. Il est financé par une provision budgétaire pour les salaires et les indemnités de poste.

Les passifs relatifs aux indemnités de rapatriement et aux congés annuels sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Toutefois, les congés à payer sont calculés sur la base d'un départ immédiat – c'est-à-dire comme si tout le personnel se séparait immédiatement – et ne sont donc pas actualisés.

Les études actuarielles au 31 décembre 2024 ont estimé que le total des passifs liés aux paiements terminaux (à l'exception des congés annuels) s'élevait à 9,2 millions USD (9 millions USD au 31 décembre 2023). Ce calcul ne comprend pas le coût de l'allocation de fin de service et de la séparation par accord mutuel.

Les droits aux congés annuels s'élevaient à 8,4 millions USD au 31 décembre 2024 (9,2 millions USD au 31 décembre 2023), soit une augmentation de 0,8 millions USD, principalement en raison de la révision de la politique en matière d'encaissement des congés.

Assurance maladie après la cessation de service

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance maladie qui est géré comme une entité distincte, l'Assurance maladie du personnel de l'OMS, et qui a sa propre gouvernance. Il prévoit le remboursement des frais de soins de santé médicalement reconnus engagés par les membres du personnel, les personnes à charge reconnues et le personnel retraité. Il est financé par les cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA a comptabilisé les passifs en matière d'assurance maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les prestations dues définies au 31 décembre 2024, déterminées par des actuaires professionnels sur la base des données relatives au personnel et de l'expérience des paiements passés fournie par l'OMS, s'élevaient à 137,4 millions USD (104,7 millions USD au 31 décembre 2023), dont 148,6 millions USD sont financés (y compris la réserve des dépenses engagées, mais non payées), d'où un passif net non financé de 11,2 millions USD qui figure dans la Déclaration de situation financière (Déclaration I). Cela représente une position de financement net de 108 % (123 % au 31 décembre 2023).

L'obligation au titre des prestations définies a augmenté principalement en raison de la baisse du taux d'actualisation en 2024, due à la conjoncture économique et à des évolutions démographiques défavorables. Les actifs du régime ont augmenté de manière plus importante en 2024 en raison de conditions de marché favorables et le passif net global a donc augmenté.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), la perte actuarielle de 18 millions USD a été transférée directement à l'actif net/situation nette en 2024 et une charge à payer supplémentaire de 4,3 millions USD a été imputée aux frais de personnel dans la Déclaration de performances financières (Déclaration II).

Vous trouverez de plus amples informations sur l'assurance maladie du personnel dans le rapport annuel sur l'assurance maladie du personnel.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel éligible, le Fonds spécial d'indemnisation couvre tous les frais médicaux, hospitaliers et directement liés raisonnables, ainsi que les frais funéraires. En outre, le fonds versera une indemnité au personnel handicapé (pour la durée de son handicap) ou aux membres survivants de sa famille.

L'ONUSIDA comptabilise le Fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Selon l'étude actuarielle, le passif total était de 0,4 millions USD au 31 décembre 2024 (0,4 million USD au 31 décembre 2023). Le passif a légèrement augmenté en raison de la hausse du taux d'actualisation. Conformément à la norme IPSAS 39, le gain actuariel de 0,023 million USD (la perte de 0,025 million USD en 2023) a été transféré directement à l'actif net/situation nette en 2024 et une charge à payer supplémentaire de 0,05 million USD a été comptabilisée par nature de dépenses dans la Déclaration de performances financières (Déclaration II).

Description	Assurance maladie après la cessation de service (en dollars des États-Unis)	Paiements terminaux à l'exclusion des congrés annuels à (en dollars des États-Unis)	Fonds spécial d'indemnisation (en dollars des États-Unis)
RAPPROCHEMENT DES PRESTATIONS DUES DÉFINIES			
Prestations dues définies au 31 décembre 2024	104 653 809	9 001 475	386 970
Coût du service pour 2024	3 784 181	410 426	38 187
Intérêts sur les prestations dues définies pour 2024	2 388 191	425 215	14 773
(Paiements bruts réels des prestations en 2024)	(431 430)	(1 023 859)	
(Dépenses administratives réelles pour les prestations après cessation de service en 2024)	(26 332)		
Cotisations réelles des participants aux prestations après cessation de service en 2024	196 357		
Modifications du régime adoptées en 2024	-		
(Gain)/perte sur prestations dues définies en raison de changements d'hypothèses financiers	-	(237 109)	(23 318)
(Gain)/perte sur prestations dues définies en raison d'autres changements d'hypothèses	25 718 145	662 463	-
Autre (gain)/perte sur les prestations dues définies	1 105 648		-
Prestations dues définies au 31 décembre 2024	137 388 569	9 238 612	416 612
RAPPROCHEMENT DES ACTIFS			
Valeur marchande des actifs de l'ASHI au 31-12-2023, valeur brute de la réserve des dépenses	130 934 481		
(Total des paiements bruts réels des prestations en 2024)	(3 440 388)	(1 023 859)	
(Dépenses administratives totales réelles du régime SHI en 2024)	(209 978)		
Cotisations totales réelles des participants au régime SHI en 2024	4 197 262		
Cotisations totales réelles de l'organisation en 2024	6 837 881	1 023 859	
Intérêts sur les actifs nets du régime SHI administré par l'OMS pour 2024	2 917 931		
Gain/(perte) sur les actifs du régime en 2024	8 576 549		
Actifs au 31 décembre 2024, pour SHI Net de la réserve 470.1	149 813 738	-	-
RAPPROCHEMENT de la réserve des dépenses engagées, mais non payées, compensée par les actifs			
Réserve des dépenses engagées, mais non payées au 31-12-2024	1 429 500		
Intérêts sur la réserve des dépenses engagées, mais non payées pour 2024	31 449		
(Gain)/perte sur la réserve des dépenses engagées, mais non payées	(244 160)		
Réserve des dépenses engagées, mais non payées au 31-12-2024	1 216 789		
Actif net (Actif brut moins la réserve pour la réserve des dépenses engagées, mais non payées au 31-12-2024)	-	-	-
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION			
Prestations dues définies (DBO)			
Actif	122 159 343	9 238 612	416 612
Inactif	15 229 226	-	-
Total DBO	137 388 569	9 238 612	416 612
Actifs du régime			
(Actifs bruts du régime)	(149 813 738)		
Compensation pour la réserve de l'OMS 470.1			
(Actifs nets du régime)	(149 813 738)	-	-
(Excédent)/déficit net	(11 208 380)	9 238 612	416 612
(Actif)/passif courant		1 128 301	8 935
(Actif)/passif non courant	(11 208 380)	8 110 311	407 678
Gain/(perte) non comptabilisé			
(Actif)/passif net comptabilisé dans la déclaration de situation financière	(11 208 380)	9 238 612	416 612
(Gain)/perte sur les prestations dues définies	18 003 083	425 355	(23 318)
(Actif)/passif courant		1 128 301	
(Actif)/passif non courant	(11 208 380)	8 110 311	
(Actif)/passif net comptabilisé dans la déclaration de situation financière	(11 208 380)	9 238 612	-
Dépenses annuelles pour 2024			
Coût du service	3 784 181	410 426	38 187
Coût des intérêts	(498 291)	425 215	14 773
Réévaluations		425 355	
(Crédit)/coût des services passés		-	
Contributions comptables attendues en 2024	3 285 890	1 260 996	52 960
Contributions attendues de l'organisation en 2025			
Contributions de l'ONUSIDA pour le personnel actif	7 616 657	1 158 914	8 935
Contributions de l'ONUSIDA pour les inactifs	399 390		
Total des contributions attendues pour 2025	8 016 047	1 158 914	8 935
Analyse de sensibilité			
Prestations dues définies au 31 décembre 2024			
Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux moins 1 %	102 813 255		
Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux	137 388 569		
Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux plus 1 %	185 090 884		
Hypothèse actuelle du taux d'actualisation moins 1 %	183 933 164	9 728 969	509 157
Hypothèse actuelle du taux d'actualisation	137 388 569	9 238 612	416 612
Hypothèse actuelle du taux d'actualisation plus 1 %	104 461 429	8 799 028	346 833

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne les hypothèses et les méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année afin de déterminer les dépenses et les cotisations requises pour les avantages du personnel du Programme. Les hypothèses actuarielles doivent être divulguées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être divulguée en termes absolus. Une évaluation complète est effectuée tous les trois ans et la dernière évaluation complète a eu lieu en 2022.

Date de mesure

Tous les régimes	31 décembre 2024
------------------	------------------

Taux d'actualisation

Paiements terminaux (autres que les congés à payer)	Le taux d'actualisation utilisé est de 5,5 % (en augmentation par rapport au taux de 4,9 % de l'évaluation précédente). Basé sur une approche de la courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus avec des pondérations de 100 % sur la courbe Aon AA Above Median. Le taux d'actualisation résultant est arrondi au 0,1 % le plus proche.						
Assurance maladie après la cessation de service	<p>Europe - 1,1 % (contre 2,2 % dans l'évaluation précédente).</p> <p>Amériques - 5,9 % (contre 5,1 % dans l'évaluation précédente).</p> <p>Autres pays - 5 % (contre 4,8 % dans l'évaluation précédente).</p> <p>Plus précisément, le taux pour l'Europe est une moyenne pondérée des taux équivalents pour la Suisse (0,8 %) et la zone euro (3,4 %), et 5,9 % pour les États-Unis, le résultat étant arrondi au 0,1 % le plus proche. Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements des obligations d'entreprises de haute qualité. L'OMS utilise une approche fondée sur la courbe de rendement, qui reflète les flux de trésorerie attendus et l'exposition supposée au risque de change spécifique à l'ASHI pour l'ONUSIDA.</p> <p>Le passif est supposé être encouru en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis, sur la base de la composition approximative du passif de l'ONUSIDA et des courbes de rendement suivantes recommandées par les Nations unies :</p> <p>Suisse - Courbe Aon Hewitt Swiss AA Corp. Yield (Régional exclus)</p> <p>Zone Euro - Courbe Aon Hewitt AA Corp. Yield</p> <p>États-Unis - Courbe Aon AA Above Median</p> <p>Les taux d'actualisation pour l'évaluation du 31 décembre 2024 sont fondés sur la combinaison de devises des demandes de remboursement des soins de santé après la cessation du service et non sur les emplacements géographiques des bureaux de l'ONUSIDA. Les taux résultants, arrondis au 0,1 % le plus proche, figurent dans le tableau ci-dessous :</p> <p style="text-align: center;">% du taux pour 2024</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Suisse</th> <th style="width: 33%;">Zone euro</th> <th style="width: 33%;">États-Unis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">80 %</td> <td style="text-align: center;">15 %</td> <td style="text-align: center;">5 %</td> </tr> </tbody> </table>	Suisse	Zone euro	États-Unis	80 %	15 %	5 %
Suisse	Zone euro	États-Unis					
80 %	15 %	5 %					
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,7 % (en augmentation par rapport au taux de 3,5 % de l'évaluation précédente). Basé sur une approche de la courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus avec des pondérations de 25 % sur la courbe Aon USD AA Above Median, 15 % sur la courbe Aon Hewitt Swiss AA Corp. et 60 % sur la courbe Aon Hewitt EUR AA Corp. Yield. Le taux d'actualisation résultant est arrondi au 0,1 % le plus proche.						

Inflation générale annuelle

Paiements terminaux (autres que les congés à payer)	Le taux d'inflation moyen pondéré utilisé est de 2,3 % (en augmentation par rapport au taux de 2,1 % de l'évaluation précédente). Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % sur le taux des États-Unis. Arrondissement des taux d'inflation moyens pondérés résultants pour chaque régime au 0,1 % le plus proche.
Assurance maladie après la cessation de service	<p>Europe - 1,2 % (contre 1,4 % dans l'évaluation précédente).</p> <p>Amériques - 2,5 % (contre 2,1 % dans l'évaluation précédente).</p> <p>Autres pays - 2,4 % (contre 2,2 % dans l'évaluation précédente).</p> <p>Les taux d'inflation sont basés sur une moyenne pondérée des hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée). Ces taux sont de 1 % pour la Suisse (contre 1,2 % dans l'évaluation précédente), de 2,1 % pour la zone euro (contre 2,3 % dans l'évaluation précédente) et de 2,5 % pour les États-Unis (contre 2,3 % dans l'évaluation précédente), conformément aux directives du groupe de travail sur les normes comptables du système des Nations unies, qui utilise la même méthode de moyenne pondérée que pour le taux d'actualisation.</p>
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'inflation moyen pondéré est de 2,05 % (en baisse par rapport aux 2,15 % de l'évaluation précédente). Les pondérations régionales utilisées sont les suivantes : 15 % pour la Suisse, 60 % pour la zone euro et 25 % pour les États-Unis. Arrondissement des taux d'inflation moyens pondérés résultants pour chaque régime au 0,1 % le plus proche.

Échelle des salaires annuels

Tous les régimes	Inflation générale, plus 0,5 % (comme dans l'évaluation précédente) pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite/promotion.
------------------	--

Méthode actuarielle

Voyage de rapatriement et déménagement lors du rapatriement	Calculé en utilisant les unités de crédit projetées au prorata du service, avec une période d'attribution allant de la « date d'entrée en service » à la séparation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations engagées, mais non encore payées (IBNP)
Allocation de rapatriement, indemnité de licenciement et allocation en cas de décès	Calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec proratisation du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations engagées, mais non encore payées (IBNP)
Congés à payer	Le passif est fixé à un montant égal à celui de la cessation d'activité, comme si tout le personnel se séparait immédiatement. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations engagées, mais non encore payées (IBNP)
Suppression d'un poste, indemnité de fin de service et séparation par consentement mutuel	Ces prestations sont considérées comme des indemnités de fin de contrat selon la norme IPSAS 39 et sont donc exclues de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculé en utilisant les unités de crédit projetées, avec une période d'attribution allant de la « date d'entrée en service » à la séparation.
Assurance maladie après la cessation de service	Les passifs sont attribués selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire à partir de la « date d'entrée en service » jusqu'à la date d'admissibilité complète (la plus récente des dates suivantes : 55 ans, 10 ans de service et cinq ans de service continu) ou la date de retraite.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est une organisation membre participant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la « Caisse »), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir au personnel des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation, multi-employeurs, à prestations définies. Comme le précise l'article 3(b) des Statuts de la Caisse, l'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale ou intergouvernementale qui participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose collectivement les organisations participantes à des risques actuariels liés au personnel actuel et ancien d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux organisations individuelles participant à la Caisse. L'ONUSIDA et la Caisse, à l'instar des autres organisations participantes à la Caisse, ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés au régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. Par conséquent, l'ONUSIDA a traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'ONUSIDA à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme des dépenses dans la déclaration de performances financières.

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte doit faire procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'Actuaire-conseil. Le Comité mixte a pour pratique d'effectuer une évaluation actuarielle tous les deux ans. Le principal objectif de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour faire face à ses passifs à perpétuité. La politique de financement publiée par la Caisse (disponible sur le site web de la Caisse) définit les méthodes, les processus et les objectifs utilisés pour surveiller la situation du financement et les risques associés. Cela inclut également la pratique consistant à utiliser une valeur actuarielle des actifs, qui lisse les gains et les pertes d'investissement à court terme dans le but de rendre compte de la solvabilité à long terme.

L'obligation financière de l'ONUSIDA à l'égard de la Caisse consiste en sa contribution mandatée, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations membres), ainsi qu'en sa part de tout paiement au titre d'un déficit actuariel en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Ces paiements compensatoires ne sont dus que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26, après avoir déterminé qu'il y a lieu de procéder à des paiements compensatoires sur la base d'une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation. Chaque organisation membre contribue à ce déficit d'un montant proportionnel au total des contributions que chacune a versées au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Il n'a jamais été nécessaire d'invoquer l'article 26 et aucun paiement compensatoire n'a jamais été demandé.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée au 31 décembre 2023. La Caisse utilisera un report des données de participation du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 pour présenter la valeur actuarielle des prestations accumulées dans ses états financiers de 2024. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023 fait état d'un ratio de financement des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 111,0 % (117,0 % dans l'évaluation de 2021) lorsque les ajustements futurs attendus des pensions (indexation des prestations sur le coût de la vie) sont pris en compte. Le ratio de financement déclaré était de 152,0 % (158,2 % dans l'évaluation de 2021) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en compte et qu'il s'agissait de la mesure permettant d'établir l'adéquation actuarielle en vertu de l'article 26.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2023, de procéder à des paiements compensatoires en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, étant donné que la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les passifs à payer au titre du régime. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, que ce soit pendant l'exercice en cours ou à la suite de la liquidation du régime des pensions de la Caisse, les paiements compensatoires exigés de chaque organisation affiliée seraient fondés sur la proportion des cotisations de cette organisation par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant la date d'évaluation. Le total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2021, 2022 et 2023) s'est élevé à 9 499,41 millions USD, dont 0,7 % a été versé par l'ONUSIDA.

En 2024, les contributions versées par l'ONUSIDA à la Caisse se sont élevées à 23,9 millions USD (22,6 millions USD en 2023). Les contributions attendues en 2025 s'élèvent à environ 25,3 millions USD.

L'affiliation à la Caisse peut prendre fin par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation positive du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des actifs de la Caisse à la date de la cessation d'activité sera versée à l'ancienne organisation affiliée au bénéfice exclusif de son personnel qui était participant à la Caisse à cette date, conformément à un arrangement mutuellement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de cessation d'activité ; aucune partie de l'actif qui excède le passif n'est incluse dans le montant.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies effectue un audit annuel de la Caisse et en rend compte chaque année au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse fournit des informations hebdomadaires sur ses investissements, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante www.unjspf.org.

4.13 Revenus différés

Au 31 décembre 2024, les revenus différés s'élevaient à 2,3 millions USD (8,8 millions au 31 décembre 2023). Cela représente des promesses pluriannuelles faites en 2024 pour lesquelles la comptabilisation du revenu a été différée à des périodes financières futures.

	<u>31 décembre 2024</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2023</u> (en dollars des États-Unis)
Revenu différé - courant		
UBRAF - Budget de base		8 052 866
UBRAF - Hors budget de base	1 445 209	337 514
Total des revenus différés - courant	<u>1 445 209</u>	<u>8 390 380</u>
Revenu différé - non courant		
UBRAF - Budget de base	-	-
UBRAF - Hors budget de base	896 224	413 640
Total des revenus différés - non courants	<u>896 224</u>	<u>413 640</u>
Total des revenus différés	<u>2 341 433</u>	<u>8 804 020</u>

4.14 Emprunts à long terme

Lors de sa 12^e réunion en mai 2004, le CCP a approuvé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct avec la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS, pour un coût estimé à 66 millions CHF, dont la part de l'ONUSIDA est estimée à 33 millions CHF. En décembre 2003, la Confédération suisse a accepté de fournir un prêt sans intérêt de 59,8 millions CHF, dont la part de l'ONUSIDA est de 29,9 millions CHF. Le remboursement, sur une période de 50 ans, de la part de l'ONUSIDA dans le prêt sans intérêt accordé par la Confédération suisse est effectué par la réaffectation de fonds autrement dépensés pour la location de bureaux, à compter de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant sous Bâtiments comprend 25,6 millions USD qui représentent la part de 50 % des dépenses engagées par l'ONUSIDA pour le bâtiment jusqu'au 31 décembre 2007.

L'encours du prêt a été actualisé en utilisant le taux des obligations à 30 ans de la Confédération suisse, qui était de 0,369 % au 31 décembre 2024 (0,494 % pour 2023). Au 31 décembre 2024, le montant total de l'encours du prêt s'élevait à 20,1 millions USD (21,8 millions USD en 2023). Le remboursement du prêt a commencé conformément au contrat de prêt et se décompose comme suit :

	<u>31 décembre 2024</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2023</u> (en dollars des États-Unis)
Emprunts à long terme - courants	663 707	716 168
Emprunts à long terme - non courants	19 407 972	21 149 587
Emprunts à long terme totaux	<u>20 071 679</u>	<u>21 865 755</u>

L'échéance de ces dettes est la suivante :

<u>2024</u>	<u>Bâtiment OMS/ONUSIDA</u>
Moins d'un an	663 707
Un à cinq ans	2 654 828
Cinq+ ans	16 753 144
Emprunts à long terme totaux	20 071 679

4.15 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2024, 0,24 million USD d'autres passifs courants (0,23 million USD au 31 décembre 2023) représente des passifs de retraite à payer par l'ONUSIDA pour le compte du personnel temporaire.

	<u>31 décembre 2024</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2023</u> (en dollars des États-Unis)
Autres passifs courants		
Passif de retraite à payer	238 140	228 059
Passif financier	2 340	2 730
Total - Autres passifs courants	240 480	230 789

4.16 Variations de l'actif net/situation nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'actif net/fonds propres a diminué de 11,4 millions USD. Un montant de 6,6 millions USD est lié à un excédent en 2024 (contre un déficit de 9,1 millions USD en 2023) et un montant de 18 millions USD est lié à une perte actuarielle au titre de l'ASHI qui a été transférée directement à l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Conformément à l'approbation du CCP de financer la reconstitution annuelle du Fonds de rénovation des bâtiments, la Directrice exécutive a autorisé en 2024 le transfert d'un total de 0,43 million USD du solde du fonds vers le Fonds de rénovation des bâtiments. Le CCP, lors de sa 54^e réunion tenue du 25 au 27 juin 2024, a pris note de la décision de la Directrice exécutive.

Les engagements liés au personnel financés s'élevaient à 16,7 millions USD au 31 décembre 2024 (54 millions USD financés au 31 décembre 2023), soit une diminution nette de 37,3 millions USD à la suite de la décision du CCP de transférer le montant de 25,1 millions USD des engagements liés au personnel surfinancés vers les fonds non affectés.

Les fonds pour les droits du personnel non salarié s'élevaient à 8,5 millions USD au 31 décembre 2024 (9,5 millions USD au 31 décembre 2023), soit une diminution nette de 1 million USD.

4.17 Fonds de réserve d'exploitation

En attendant la réception des contributions de base, la mise en œuvre de l'UBRAF peut être financée par le Fonds de réserve d'exploitation, qui a été établi par le CCP en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve d'exploitation par la Directrice exécutive ont été décidées par le CCP lors de sa sixième réunion tenue à Genève en mai 1998.

4.18 Fonds de rénovation des bâtiments

Le Fonds de rénovation des bâtiments a été créé par le CCP lors de sa 30^e réunion en juin 2012. Ce fonds a été créé pour faire face aux coûts futurs des réparations majeures, des transformations et des investissements dans le bâtiment de l'ONUSIDA.

Le CCP a par ailleurs approuvé une reconstitution annuelle du Fonds d'un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA. Conformément à la décision du CCP, le Fonds de rénovation des bâtiments a été augmenté de 0,43 million USD en 2024 (même montant que l'année précédente).

En 2024, 0,3 million USD de revenus d'intérêts et 0,5 million USD de revenus locatifs ont été crédités au fonds de rénovation, compensés par une dépense de 0,4 million USD pour la rénovation du bâtiment.

5. Informations complémentaires à la déclaration de performances financières

5.1 Aperçu de la déclaration

La Déclaration de performances financières consolide les revenus et les dépenses de toutes les activités du Programme. La déclaration sépare les activités d'exploitation de celles qui découlent des opérations de financement.

5.2 Revenus

Les contributions volontaires au Programme ont totalisé 225,3 millions USD (213,9 millions USD pour 2023), dont 217,3 millions USD provenant des gouvernements, 2,9 millions USD des Coparrainants de l'ONUSIDA et un montant net de 5,1 millions USD provenant d'autres recettes d'exploitation reçues d'organisations intergouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, d'institutions et du secteur privé. Ce chiffre comprend 1,6 million USD de cotisations en cours d'emploi. Il y a eu 1 million USD de recettes diverses, principalement des remboursements par des partenaires sur des projets clôturés liés à l'exercice précédent (0,8 million USD en 2023). Aucune recette n'a été perçue au titre des opérations de change.

Revenus	2024				Total 2023
	Budget de base de l'UBRAF	Fonds de base et hors base de l'UBRAF	Total 2024	Total 2023	
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	
Contributions volontaires					
Gouvernements	143 880 026	73 384 737	217 264 763	203 490 053	
Coparrainants	-	2 853 819	2 853 819	2 332 649	
Autres	25 853	5 115 604	5 141 457	7 785 413	
Sous-total des contributions volontaire	143 905 879	81 354 160	225 260 039	213 608 115	
Divers	539 295	502 757	1 042 052	772 621	
Total des revenus	144 445 174	81 856 917	226 302 091	214 380 736	

5.3 Dépenses

L'ONUSIDA comptabilise les dépenses au moment où les biens ont été livrés ou les services rendus et acceptés par l'ONUSIDA. Les créances représentent un engagement ferme pris ou une obligation pour les biens et les services qui n'ont pas encore été délivrés. Les créances ne figurent pas dans la Déclaration de performances financières (Déclaration II).

5.3.1 Coûts de personnel

Les coûts de personnel représentent le coût total de l'emploi du personnel sur tous les sites, y compris la rémunération du salaire de base, l'indemnité de poste et tout autre type de droits (par exemple, pension

retraite et assurance) payés par le Programme. Les coûts de personnel comprennent également la diminution du passif actuariel du régime SHI, qui est comptabilisé comme une dépense dans la Déclaration de performances financières.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Coût salarial	103 251 364	95 848 469
Coût actuariel	(4 782 506)	(1 008 482)
Autres frais de personnel	7 275 402	6 312 498
Coût total du personnel	105 744 260	101 152 485

5.3.2 Transferts et subventions aux contreparties

Les transferts et subventions aux homologues représentent les subventions accordées aux homologues nationaux, les lettres d'accord signées avec les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales à but non lucratif et les institutions académiques pour mener des activités visant à atteindre les objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA et les transferts aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur part de l'UBRAF pour 2022-2026. Les transferts et les subventions aux gouvernements sont appelés coopération financière directe. Les fonds sont normalement comptabilisés en charges au moment du transfert au partenaire contractuel.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Coopération financière directe	1 316 010	1 477 357
Lettre d'accord	63 420 164	64 329 993
Total des transferts et subventions aux contreparties	64 736 174	65 807 351

5.3.3 Services contractuels

Les services contractuels représentent les dépenses pour les prestataires de services. Les principales composantes sont les Contrats d'exécution, qui sont des contrats de conseil donnés à des individus pour réaliser des activités au nom du programme.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Services contractuels	34 755 669	38 926 102
Dépenses de sécurité	823 045	1 387 749
Formation	1 120 467	927 037
Accords de réalisation directe et de services spéciaux	202 128	184 079
Total des services contractuels	36 901 309	41 424 966

5.3.4 Frais de fonctionnement généraux

Les frais de fonctionnement généraux représentent les dépenses liées aux opérations générales de soutien au siège ainsi qu'aux bureaux régionaux et nationaux. Cela comprend les coûts tels que les services publics, les télécommunications et le loyer.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Frais de fonctionnement généraux	11 438 411	13 980 906

5.3.5 Déplacements

Les frais de déplacement du personnel, des participants aux réunions et des consultants payés par l'ONUSIDA sont inclus dans le total des frais de déplacement. Les frais de déplacement comprennent les billets d'avion, les indemnités journalières et les autres frais liés aux déplacements.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Déplacements	6 288 587	5 382 101

5.3.6 Équipements, véhicules, meubles

Les dépenses totales pour 2024 s'élevaient à 0,6 million USD (0,6 million USD pour 2023), ce qui représente des achats d'éléments inférieurs au seuil de capitalisation.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Équipements, véhicules, meubles	584 435	588 439

5.3.7 Amortissement

Les immobilisations corporelles ont été amorties selon la méthode linéaire. L'amortissement est la dépense résultant de la répartition systématique des montants des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Amortissement	748 616	636 769

5.4 Revenus financiers (coût)

Le total des intérêts perçus s'élève à 6,8 millions USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; la perte nette de change réalisée est de 0,1 million USD ; la perte actuarielle de réévaluation du fonds des paiements terminaux est de 0,4 million USD ; les gains nets de change non réalisés sur la réévaluation des créances et

les ajustements du prêt suisse s'élèvent à 1,2 million USD ; les pertes de change réalisées sur la couverture du bilan s'élèvent à 0,3 million USD ; et les intérêts actuariels liés à l'évaluation des paiements terminaux et du fonds spécial d'indemnisation s'élèvent à 0,4 million USD. Il en résulte un montant total net de revenus financiers de 6,7 million USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (5,4 millions USD en 2023).

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Produits financiers/(coût)		
Intérêt	6 789 975	10 089 035
Gains ou (pertes) de change nets réalisés	(148 900)	1 127 944
Gains ou (pertes) de réévaluation actuarielle des fonds de paiements terminaux	(425 217)	(89 319)
Frais bancaires et frais de gestion des investissements	(2 445)	(1 839)
Gains ou (pertes) de change non réalisés nets sur la réévaluation	1 214 230	(4 547 798)
Gains ou (pertes) de change réalisées sur la couverture du bilan	(255 481)	(604 337)
Coût financier actuariel lié à l'évaluation du Fonds de paiements terminaux et du Fonds spécial d'indemnisation	(440 127)	(526 532)
Total des revenus financiers nets	<u>6 732 034</u>	<u>5 447 153</u>

6. Information sectorielle

Tableau complémentaire 1. État des résultats financiers par secteur, toutes sources de financement confondues, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)

Tableau complémentaire 1
Déclaration de performances financières par secteurs
Toutes les sources de fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
(en dollars des États-Unis)

	Budget de base de l'UBRAF	Budget hors base de l'UBRAF	Autres fonds							Sous-total des fonds de base et	TOTAL
			Paiements terminaux	Droits des personnels non salariés	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance maladie du personnel	Rénov. bâtiment Fonds	Fonds commun	Éliminations		
Revenus											
Contributions volontaires											
Gouvernements	143 880 026	73 384 737							73 384 737	217 264 763	
Organismes coparrainants	-	2 853 819							2 853 819	2 853 819	
Autres	25 853	5 115 604							5 115 604	5 141 457	
Crédits									-	-	
Sous-total des contributions volontaires	143 905 879	81 354 160							81 354 160	225 260 039	
Divers	539 295	31 965					470 792		502 757	1 042 052	
Total des revenus	144 445 174	81 386 125	-	-	-	-	470 792	-	81 856 917	226 302 091	
Coûts d'appui au Programme		4 913 178						(4 913 178)	-	-	
Transferts de salaires vers les fonds d'exercice			1 432 073	6 723 188				(8 155 261)	-	-	
Total des revenus	144 445 174	86 299 303	1 432 073	6 723 188	-	-	470 792	-	(13 068 439)	81 856 917	
Dépenses											
Coûts de personnel	99 308 098	10 991 720	376 284	7 505 022	38 187	(4 360 291)	40 500	(8 155 261)	6 436 162	105 744 260	
Transferts et subventions aux contr	37 189 939	27 546 235							27 546 235	64 736 174	
Services contractuels	9 689 700	26 590 366		333 737			287 506		27 211 609	36 901 309	
Frais de fonctionnement généraux	7 900 859	4 157 316					43 943	(663 707)	3 537 551	11 438 411	
Déplacements	3 589 429	2 587 081	112 077						2 699 158	6 288 587	
Équipements, véhicules, meubles	198 240	386 195							386 195	584 435	
Coûts d'appui au Programme		4 913 178						(4 913 178)	-	-	
Amortissement								748 616	748 616	748 616	
Crédits									-	-	
Total des dépenses	157 876 266	77 172 090	488 361	7 838 759	38 187	(4 360 291)	371 949	84 909	(13 068 439)	68 565 526	
Revenus financiers/(coût)	4 564 907		609 908		(14 773)		357 763	1 214 229	2 167 127	6 732 034	
Excédent/(déficit) total par fond	(8 866 185)	9 127 213	1 553 619	(1 115 571)	(52 960)	4 360 291	456 606	1 129 320	-	15 458 519	

7. Comparaison entre le budget et le montant réel

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi sur une base de trésorerie modifiée et est approuvé par le CCP.

Le budget et les comptes financiers de l'ONUSIDA sont préparés sur deux bases comptables différentes. La Déclaration de situation financière, la Déclaration de performances financières, la Déclaration de changements de l'actif net et la Déclaration de trésorerie sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, tandis que la Déclaration de comparaison entre le budget et le montant réel (Déclaration V) est préparée sur la base d'une trésorerie modifiée.

Comme l'exige la norme IPSAS 24, un rapprochement a été effectué entre les montants réels sur une base comparable tels que présentés dans la Déclaration V et les montants réels dans les comptes financiers en identifiant séparément toute différence de base, de calendrier, de présentation et d'entité.

Différences de base : se produisent lorsque le budget approuvé est préparé sur une base autre que celle de la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base comprennent l'amortissement et la capitalisation des actifs et le remboursement du principal du prêt en cours de la Confédération suisse.

Différences de calendrier : se produisent lorsque la période budgétaire diffère de la période de rapport reflétée dans les états financiers.

Différences de présentation : sont dues à des différences dans le format et les régimes de classification adaptés à la présentation de la Déclaration de comparaison entre le budget et le montant réel.

Différences d'entité : comprennent les dépenses au titre des fonds hors budget de base, qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le CCP.

Le rapprochement entre les montants réels sur une base comparable dans la Déclaration de comparaison entre le budget et le montant réel (Déclaration V) et les montants réels dans la Déclaration de performances financières (Déclaration II) et la Déclaration de trésorerie (Déclaration IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Rapprochement de l'utilisation du budget (Déclaration V) avec la déclaration de trésorerie (Déclaration IV) au 31 décembre 2024

	2024			
	Fonctionnement	Investissement	Financement	Total
	(en dollars des États-Unis)			
Montant réel de l'exécution du budget (Déclaration V)	(157 726 148)			(157 726 148)
Différence de base	(1 552 533)	28 957 016	(579 847)	26 824 636
Différence d'entité	66 640 215			66 640 215
Différence de présentation	75 922 624	(7 678 801)		68 243 823
Montant réel dans la déclaration de trésorerie (Déclaration IV)	(16 715 842)	21 278 215	(579 847)	3 982 526

8. Dispenses administratives, montants mis en non-valeur et paiements à titre gracieux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il n'y a pas eu de dispenses administratives, de montants mis en non-valeur ou de paiements à titre gracieux.

9. Publication des parties liées et de la Direction générale

Le personnel de gestion clé de l'ONUSIDA se compose de tous les membres du personnel classés au niveau D1 et plus, car ils ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'ONUSIDA.

La rémunération globale versée au personnel de gestion clé comprend les salaires, les indemnités, les voyages statutaires et autres droits versés conformément au règlement et au statut du personnel et applicables à l'ensemble du personnel.

Les principaux dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent. Ils peuvent également participer au régime d'assurance maladie du personnel, y compris au régime d'assurance médicale après la cessation de service, s'ils remplissent les conditions d'admissibilité.

Au cours de l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de gestion clé au-delà de ceux disponibles pour le personnel en dehors de ce groupe.

Personnel de direction clé

(en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	28
Salaires et indemnité de poste	6 223 330
Droits à prestations	406 538
Régimes de retraite et de santé	1 978 202
Total Rémunérations 2024	8 608 070
Avances non remboursées sur les droits	310 498
Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)	-

10. Évènements après la date de la déclaration

La date de déclaration du Programme est le 31 décembre 2024. La publication des états financiers a été autorisée le 28 mars 2025, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par la Directrice exécutive.

Le 29 janvier 2025, le gouvernement des États-Unis, principal donateur de l'ONUSIDA, a annoncé une suspension de 85 jours de l'aide étrangère à l'ONUSIDA, destinée à faciliter l'examen de l'aide étrangère par le gouvernement et à réévaluer ses priorités en matière de financement international. Cet évènement s'est produit après la date de clôture, il s'agit donc d'un évènement sans effet d'ajustement selon les normes IPSAS, et aucune modification n'a été apportée aux états financiers.

À la date du rapport, 65,5 millions USD de contributions de base et 62,7 millions USD de contributions hors base à recevoir du gouvernement des États-Unis ont été comptabilisés dans l'état de la situation financière, ce qui représente 97 % du total des contributions à recevoir de l'organisation (Note 4.3). Le tableau suivant résume l'exposition :

Description	Réf.	USD	Pourcentage
Contributions à recevoir au 31 décembre 2024	Note 4.3	132 807 632 \$	100 %
Gouvernement des États-Unis		128 288 599	97 %
Dont perçus depuis le 31 décembre 2024		20 854 937	(16 %)
Non perçu depuis le 31 décembre 24, au 17 mars 2025		107 433 662 \$	81 %

11. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2024, un (1) recours en suspens était en instance devant le Comité d'appel mondial (GBA) de l'OMS concernant d'anciens et actuels membres du personnel de l'ONUSIDA. Les recommandations respectives du Comité d'appel mondial pour une décision de la Directrice exécutive de l'ONUSIDA sont attendues dans le courant de l'année 2025. De plus, treize (13) affaires de personnel en suspens (plaintes), soumises pendant la période 2020-2024, étaient en attente devant le Tribunal administratif de l'OIT à la date susmentionnée et ne peuvent donc pas être divulguées, car la probabilité de remboursement a été jugée faible. Il n'y a pas de cas de litiges contractuels qui doivent être considérés comme des passifs éventuels.

Baux d'exploitation

Le Secrétariat conclut des baux d'exploitation pour l'utilisation des locaux des bureaux nationaux, régionaux et de liaison. Certains des baux d'exploitation contiennent des clauses de renouvellement qui permettent au Secrétariat de prolonger la durée des contrats à la fin de la période initiale de location et des clauses d'indexation qui peuvent augmenter les loyers annuels en fonction de l'augmentation des indices des prix du marché dans les pays respectifs où sont situés les bureaux nationaux, régionaux et de liaison. Les loyers minimums futurs pour les périodes suivantes sont :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Baux d'exploitation		
Dans un délai d'un an	603 863	977 141
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	2 075 586	3 246 447
Plus de cinq ans	367 337	299 255
Total Baux d'exploitation	3 046 786	4 522 843

Engagements

Au 31 décembre 2024, l'ONUSIDA avait des engagements pour l'acquisition de biens et de services contractés, mais non encore livrés pour un montant total de 8,7 millions USD (6,6 millions USD en 2023).

Les tableaux suivants présentent les commandes en cours pour lesquelles l'ONUSIDA n'a pas reçu les biens ou services correspondants au 31 décembre 2024.

Description	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Biens, installations et équipements	496 621	302 490
Biens	171 976	339 298
Services	8 011 447	5 979 005
Total des engagements	8 680 044	6 620 793

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront présentés dans les cas où un événement donnera lieu à une entrée probable d'avantages économiques. Au 31 décembre 2024, il n'y avait pas d'actifs éventuels importants à divulguer.

Tableau complémentaire 2

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités – Fonds de base
Détails des revenus pour la période comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition pour les
Gouvernements	
Andorre	33 040
Australie	3 337 784
Belgique	3 537 736
Belgique - Flandres	822 368
Canada	3 692 762
Danemark	5 630 631
France	653 595
Allemagne	7 295 559
Irlande	2 708 559
Japon	600 000
Liechtenstein	54 885
Luxembourg	4 954 344
Monaco	227 459
Pays-Bas	24 918 743
Nouvelle-Zélande	606 796
Norvège	1 854 256
Pologne	75 662
Portugal	185 651
Fédération de Russie	412 905
Espagne	1 084 599
Suède	9 662 769
Suisse	11 210 761
Thaïlande	105 080
Turquie	10 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10 204 082
États-Unis d'Amérique	50 000 000
Sous-total Gouvernements	143 880 026
Autre	
UNFCU	15 842
Autres	10 011
Sous-total - Autres	25 853
Divers	539 295
Total revenus d'exploitation	144 445 174
Produits financiers	4 564 907
TOTAL	149 010 081

Tableau complémentaire 3

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités – Fonds hors budget de base
Détails des revenus pour la période comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024

(dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	En trésorerie	En service	Total
Gouvernements			
Australie	1 932 015		1 932 015
Belgique		15 250	15 250
Cameroun	616 623		616 623
Canada	342 458		342 458
Chine	655 628		655 628
France	2 063 443	199 667	2 263 110
Allemagne	21 930	239 063	260 993
Italie		340 875	340 875
Japon	250 000		250 000
Kazakhstan	50 000		50 000
Kenya	145 852		145 852
Laos	53 500		53 500
Luxembourg		141 083	141 083
Pays-Bas	1 009 551	391 500	1 401 051
Nigeria	1 000 000		1 000 000
Sierra Leone	1 844 788		1 844 788
Sri Lanka	35 500		35 500
Suisse	7 063	165 500	172 563
États-Unis d'Amérique (CDC)	13 384 774	74 500	13 459 274
États-Unis d'Amérique (USAID)	49 866 239		49 866 239
Ajustement des revenus du CDC	(1 441 992)		(1 441 992)
Ajustements des revenus de l'USAID	(91 688)		(91 688)
Canton de Genève, Suisse		71 615 ¹	71 615
Sous-total Gouvernements	71 745 684	1 639 053	73 384 737
Organismes coparrainants			
PNUD	255 930		255 930
UNFPA	1 995 649		1 995 649
UNHCR	233 660		233 660
UNICEF	18 000		18 000
OMS	350 580		350 580
Sous-total Coparrainants	2 853 819		2 853 819
Autre			
Fondation Bill & Melinda Gates	4 220 757		4 220 757
Croix Rouge Française	326 169		326 169
Federatie COC Nederland	5 274		5 274
Fonds Mondial	332 566		332 566
Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripart	496 448		496 448
Organisation panaméricaine de la santé	120 002		120 002
Fonds Save the Children	79 990		79 990
UNOPS	81 842		81 842
Divers donateurs	1 668		1 668
Remboursement aux donateurs	(549 112)		(549 112)
Sous-total	5 115 604		5 115 604
Divers	502 757		502 757
Total revenus d'exploitation	80 217 864	1 639 053	81 856 917
TOTAL	80 217 864	1 639 053	81 856 917

¹ Représente la valeur des intérêts sur le prêt immobilier auprès de la FIPOI

Partie IV : Informations de gestion

I. Fonds mis à disposition pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Pour l'exercice concerné, un total de 149 millions USD de revenus a été mis à la disposition de l'UBRAF de base. Vingt-six gouvernements ont contribué à 96,6 % de ce montant. Le 3,4 % restant est constitué de revenus financiers (principalement des intérêts gagnés sur les soldes bancaires) reçus et répartis au cours de la période concernée, ainsi que de revenus divers, notamment des fonds reçus de contributeurs privés et d'institutions publiques autres que les gouvernements, ainsi que des dons et honoraires divers. Le tableau complémentaire 2 à la page 58 donne le détail de ces revenus.

En outre, des ressources hors budget de base s'élevant à 82 millions USD ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour soutenir un certain nombre d'activités mondiales, régionales et nationales qui sont désignées pour des pays ou des objectifs spécifiques. Les détails sur les sources de ces fonds sont détaillés dans le tableau complémentaire 3 à la page 59.

II. Fonds dépensés et affectés pour l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2024

Les dépenses et créances pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport au budget de base de l'UBRAF pour 2024-2025 se sont élevées à 160,2 millions USD et les dépenses et créances par rapport aux fonds hors budget de base de l'UBRAF se sont élevées à 79,3 millions USD.

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - base

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des dépenses et des créances (y compris les transferts aux Coparrainants) d'un montant total de 160,2 millions USD ont été encourues sur le budget de fonctionnement de base de 160 millions USD approuvé pour l'UBRAF 2024-2025, ce qui correspond à une exécution financière de 100 %.

Le montant total des dépenses et créances pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF de base se répartit comme suit :

- 34 millions USD ont été transférés aux Coparrainants, et
- 123,7 millions USD ont été dépensés et 2,5 millions USD ont été affectés aux activités du Secrétariat et aux charges de personnel.

Le Tableau 4 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les créances de l'UBRAF 2024-2025 pour l'année 2024, ventilés par domaines de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2024-2025.

Tableau 4. Budget de base approuvé, dépenses et créances du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)

	2024-2025 Budget de base Niveau supérieur	2024-2025 Budget de base Niveau de base	2024 Budget de fonctionnement de base (a)	Dépenses 2024 (b)	Fonds affectés ^{a/} (c)	Total (d) = (b + c)	Pourcentage de mise en œuvre (e) = (d / a)
I. Domaines de résultats							
1 Prévention du VIH	27 595 800	22 092 000	8 498 800	8 498 800		8 498 800	100,0%
2 Dépistage et traitement du VIH	12 183 200	10 336 600	3 212 000	3 212 000		3 212 000	100,0%
3 Sida pédiatrique et transmission verticale	14 602 400	9 776 000	3 856 300	3 856 300		3 856 300	100,0%
4 Ripostes pilotées par les communautés	8 244 400	6 705 000	2 616 000	2 616 000		2 616 000	100,0%
5 Droits humains	13 803 200	7 863 200	2 588 600	2 588 600		2 588 600	100,0%
6 Égalité des genres	11 747 400	8 593 000	3 241 000	3 241 000		3 241 000	100,0%
7 Jeunes	13 235 600	9 251 000	3 658 200	3 658 200		3 658 200	100,0%
8 Riposte au VIH entièrement financée	3 893 000	3 052 200	901 600	901 600		901 600	100,0%
9 Intégration et protection sociale	10 870 800	8 299 400	2 127 400	2 127 400		2 127 400	100,0%
10 Situations de crise humanitaire et pandémies	11 824 200	8 031 600	3 300 100	3 300 100		3 300 100	100,0%
Total Coparrainants	128 000 000	94 000 000	34 000 000	34 000 000		34 000 000	100,0%
II. Fonctions clés							
1 Leadership, plaidoyer et communication	75 002 000	71 922 000	30 235 000	29 466 704	723 912	30 190 615	99,9%
2 Partenariats, mobilisation et innovation	51 596 000	49 474 000	25 544 000	25 366 263	646 005	26 012 267	101,8%
3 Information stratégique	45 810 000	43 926 000	17 725 000	17 215 078	469 770	17 684 848	99,8%
4 Aide à la coordination, à l'organisation et à la mise en œuvre dans les pays	67 456 000	64 684 000	29 017 000	28 685 353	252 988	28 938 342	99,7%
5 Gouvernance et redevabilité mutuelle	52 136 000	49 994 000	23 479 000	22 992 750	435 330	23 428 080	99,8%
Total Secrétariat	292 000 000	280 000 000	126 000 000	123 726 148	2 528 005	126 254 153	100,2%
Total général	420 000 000	374 000 000	160 000 000	157 726 148	2 528 005	160 254 153	100,2%

^{a/} Les fonds affectés représentent un engagement ferme pris pour les biens et les services qui n'ont pas encore été délivrés

i) Fonds virés aux Coparrainants

En 2024, un montant total de 34 millions USD, sur l'allocation de base réduite de 47 millions USD, a été transféré aux Coparrainants. Pour couvrir les activités de base, 1,5 million USD, au lieu de l'allocation approuvée de 2 millions USD, a été transféré à chacun des 11 Coparrainants et 17,5 millions USD supplémentaires ont été transférés à l'échelon national sous la forme d'enveloppes nationales.

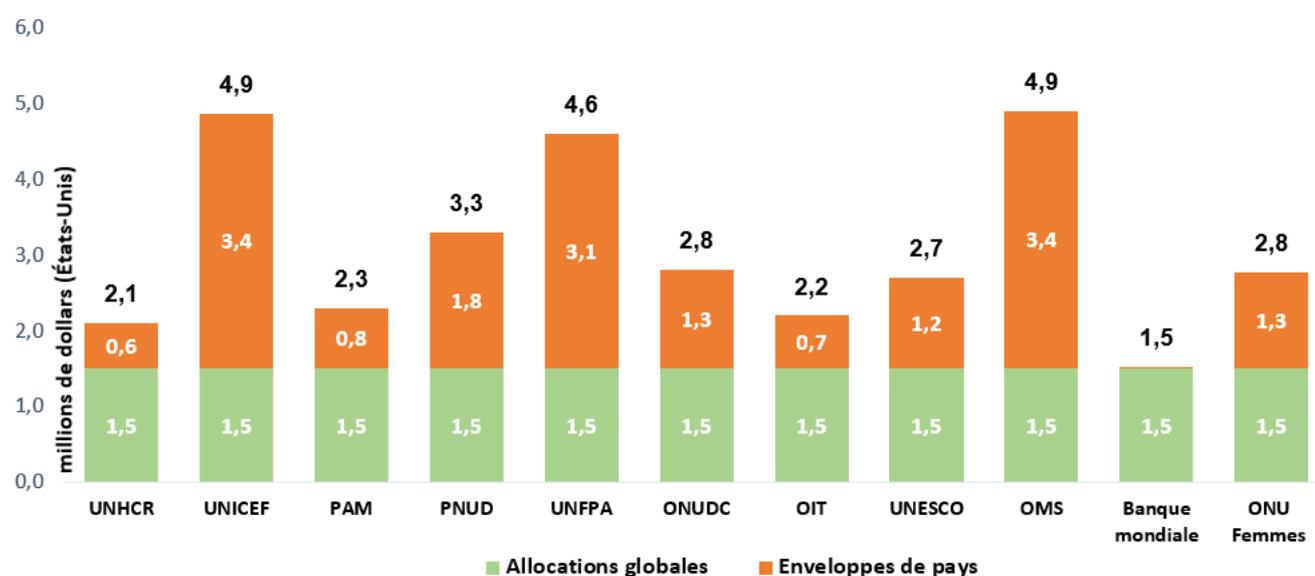
La modalité de financement par enveloppe nationale a été introduite pour la première fois au cours de l'exercice 2018-2019 après l'approbation du modèle opérationnel affiné du Programme commun de l'ONUSIDA par le CCP lors de sa 40^e réunion en juin 2017.

Cette approche sert trois objectifs généraux : déployer des ressources humaines et financières là où elles sont le plus indispensables, redynamiser la collaboration à l'échelle nationale, et renforcer la redevabilité et privilégier davantage l'obtention de résultats au bénéfice des personnes.

Les enveloppes nationales ont été établies pour 91 pays par le biais d'un processus qui a impliqué l'engagement des Coparrainants à tous les niveaux afin de parvenir à un consensus sur la formule, le processus, les résultats attendus et les allocations. (Le tableau 7 des pages 68 à 69 fournit des détails sur les fonds transférés aux Coparrainants au niveau national).

L'illustration 5, ci-dessous, illustre le nouveau modèle d'allocation des ressources dynamique et différencié, et fournit des informations sur le pourcentage des fonds virés à chaque Coparrainant.

Illustration 5. Fonds transférés aux Coparrainants en 2024 (en millions de dollars des États-Unis)



ii) Fonds dépensés et affectés au titre du budget de base du Secrétariat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant total de 123,7 millions USD a été dépensé et 2,5 millions USD ont été affectés aux activités du Secrétariat et aux coûts de personnel par rapport au budget de base 2024 du Secrétariat de 126,2 millions USD, ce qui représente un taux d'exécution financière de 100,2 % du budget de base 2024 du Secrétariat.

Le Tableau 4 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les créances de l'UBRAF 2024-2025, ventilés par domaines de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2024-2025.

B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant total de 72,6 millions USD a été dépensé et 6,2 millions USD ont été grevés par le Secrétariat sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF.

Le Tableau 5 de la page 65 fournit des détails sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF 2024 mis à disposition, les dépenses et les charges, ventilés par source de financement.

C. Dépenses nationales et régionales par rapport à toutes les sources de fonds

Comme l'a recommandé le CCP lors de sa 22^e réunion, qui s'est tenue à Chiang Mai, en Thaïlande, du 23 au 25 avril 2008, le rapport figurant au Tableau 6, aux pages 66 et 67, présente une ventilation des dépenses et des créances du Secrétariat par pays et par région, tant pour les fonds de base et hors budget de base de l'UBRAF. Les dépenses par pays et par région se sont élevées à 89,5 millions USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. En plus des dépenses, un total de 5,1 millions USD a été grevé au cours de la même période, ce qui totalise 94,6 millions USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tableau 5. Fonds hors budget de base de l'UBRAF
Fonds disponibles, dépenses et créances par source de revenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)

Provenance des revenus	Report de 2023	Fonds mis à disposition en 2024	Total des fonds disponibles	Dépenses	Créances ^{a/}	Total	Pourcentage de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f/c)
Australie	1 846 951	1 932 015	3 778 966	2 507 782	160 295	2 668 077	70,6%
Belgique		15 250	15 250	15 250		15 250	100,0%
Cameroun		616 623	616 623	8 560		8 560	1,4%
Canada		342 458	342 458				0,0%
Chine	2 506 968	655 628	3 162 596	2 592 035	255 786	2 847 821	90,0%
France	155	2 263 110	2 263 265	1 105 756	649 670	1 755 426	77,6%
Allemagne	445 674	260 993	706 667	480 334		480 334	68,0%
Italie		340 875	340 875	340 875		340 875	100,0%
Japon	250 034	250 000	500 034	383 667	4 594	388 261	78%
Kazakhstan	6 444	50 000	56 444	47 882	3 956	51 838	91,8%
Kenya		145 852	145 852	111 947	7 494	119 441	81,9%
Laos		53 500	53 500	1 525		1 525	2,9%
Luxembourg	32 896	141 083	173 979	146 645		146 645	84,3%
Pays-Bas	3 973 448	1 401 051	5 374 499	3 551 117	48 940	3 600 057	67,0%
Nigeria		1 000 000	1 000 000	465 574	53 603	519 177	51,9%
Fédération de Russie	149 465		149 465	(12)		(12)	0,0%
Sierra Leone		1 844 788	1 844 788	1 165 975		1 165 975	63,2%
Sri Lanka		35 500	35 500	7 190	26 458	33 648	94,8%
Suède	248 601		248 601	169 064		169 064	68,0%
Suisse	375 847	172 563	548 410	371 431	39 320	410 751	74,9%
États-Unis d'Amérique (CDC)	11 326 695	12 017 282	23 343 977	12 460 503	1 384 319	13 844 822	59,3%
États-Unis d'Amérique (USAID)	28 521 280	49 774 551	78 295 831	34 786 470	2 963 829	37 750 299	48,2%
Canton de Genève, Suisse		71 615	71 615	71 615		71 615	100,0%
Fondation Bill et Melinda Gates	4 332 468	4 220 757	8 553 225	3 566 339	103 090	3 669 429	42,9%
Croix Rouge Française	409 924	326 169	736 093	433 036	11 941	444 977	60,5%
Federatie COC Nederland		5 274	5 274				0,0%
Fonds Mondial	637 290	332 566	969 856	461 046	18 345	479 391	49,4%
Institut de nutrition d'Amérique centrale	13 312		13 312	13 312		13 312	100,0%
Bureau des fonds d'affectation spéciale	674 966	496 448	1 171 414	323 841	65 371	389 212	33,2%
M.A.C. Fonds SIDA	64 179		64 179	57 200	236	57 436	89,5%
Organisation panaméricaine de la santé		120 002	120 002	38 932	42 152	81 084	67,6%
Fonds Save the Children	171 033	79 990	251 023	187 333	8 772	196 105	78,1%
PNUD	14 640	255 930	270 570	194 818	12 451	207 269	76,6%
UNFPA	1 657 792	1 995 649	3 653 441	2 028 622	289 231	2 317 853	63,4%
UNHCR	25 116	233 660	258 776	231 625	1 907	233 532	90,2%
UNICEF	8 759	18 000	26 759	1 198	1 337	2 535	9,5%
UNOPS	6 164	81 842	88 006	77 459	184	77 643	88,2%
PAM	578 314		578 314	79 661		79 661	13,8%
OMS	542 869	350 580	893 449	278 086	10 257	288 343	32,3%
Remboursement aux donateurs et ajustements		(549 112)	(549 112)				0,0%
Divers et autres	44 279	247 633	291 912	240 881	149	241 030	82,6%
Coûts d'appui au programme et autres	3 653 854	4 913 178	8 567 032	8 456 614	21 960	8 478 574	99,0%
Éliminations		(4 913 178)	(4 913 178)	(4 913 178)		(4 913 178)	100,0%
Total	62 519 417	81 600 125	144 119 542	72 548 010	6 185 647	78 733 657	54,6%

^{a/} Les créances représentent un engagement ferme pris pour les biens et les services qui n'ont pas encore été délivrés.

Tableau 6. Dépenses et créances des pays et régions par rapport à toutes les sources de fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Créances ^{a1}	Total	Dépenses	Créances ^{a1}	Total	Dépenses	Créances ^{a1}	Total
Asie-Pacifique	Équipe d'appui aux régions - Asie-Pacifique	4 497 657	81 461	4 579 118	3 409 808	302 688	3 712 496	7 907 464	384 149	8 291 614
	Bangladesh	427 179	7 073	434 252				427 179	7 073	434 252
	Cambodge	573 640	974	574 614	1 425		1 425	575 065	974	576 038
	Chine	481 840	2 856	484 696	622 103	120 815	742 919	1 103 943	123 671	1 227 615
	Inde	681 491	8 138	689 629	535 426	55 301	590 727	1 216 918	63 438	1 280 356
	Indonésie	871 057	5 140	876 197	308 113	8 190	316 302	1 179 170	13 330	1 192 500
	Myanmar	853 262	66 091	919 353	1 099 301	150 101	1 249 402	1 952 563	216 192	2 168 754
	Népal	312 719	5 767	318 486	326 693	18 128	344 821	639 412	23 895	663 307
	Pakistan	592 641	7 042	599 682				592 641	7 042	599 682
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	730 540	27 788	758 328	218 546	20 389	238 935	949 086	48 177	997 263
	Philippines	382 887	9 768	392 655				382 887	9 768	392 655
	Thaïlande	275 117	8 715	283 833	181 681	2 901	184 582	456 799	11 616	468 415
Vietnam	414 730	3 608	418 338				414 730	3 608	418 338	
Total Asie et Pacifique		11 094 761	234 420	11 329 181	6 703 096	678 512	7 381 608	17 797 857	912 932	18 710 789
Afrique orientale et australe	Équipe d'appui aux régions - Afrique australe et orientale	8 925 032	11 149	8 936 181	2 963 535	262 849	3 226 384	11 888 567	273 998	12 162 565
	Angola	581 968	13 025	594 992				581 968	13 025	594 992
	Botswana	368 840	2 116	370 956	280 859	39 570	320 429	649 698	41 687	691 385
	Eswatini	439 978	2 981	442 959				439 978	2 981	442 959
	Éthiopie	525 106	5 078	530 184				525 106	5 078	530 184
	Kenya	721 999	114 537	836 535	1 075 286	287 964	1 363 250	1 797 284	402 501	2 199 785
	Lesotho	573 752	2 915	576 667				573 752	2 915	576 667
	Madagascar (couvrant les Seychelles, les Comores, l'île Maurice)	246 621	12 481	259 102	21 861	149	22 010	268 482	12 631	281 113
	Malawi	258 099	13 514	271 613	749 949	35 161	785 110	1 008 049	48 674	1 056 723
	Mozambique	593 773	52 651	646 423	570 825	54 750	625 575	1 164 598	107 401	1 271 999
	Namibie	471 975	48 093	520 067	179 066	23 326	202 392	651 041	71 419	722 460
	Rwanda	401 280	18 770	420 050	337 786	119 362	457 148	739 066	138 132	877 198
	Afrique du Sud	880 784	10 318	891 101	2 982 407	332 448	3 314 855	3 863 191	342 766	4 205 956
	Soudan du Sud	654 828	5 702	660 530	392 483	135 573	528 056	1 047 311	141 275	1 188 586
	Tanzanie, République unie de	700 179	53 422	753 601	279 352	7 572	286 924	979 531	60 994	1 040 525
	Ouganda	696 980	54 066	751 046	1 688 012	38 466	1 726 478	2 384 991	92 532	2 477 524
	Zambie	650 026	44 213	694 238	370 811	64 636	435 447	1 020 837	108 849	1 129 685
Zimbabwe	452 081	2 722	454 802	1 350 356	517 488	1 867 844	1 802 437	520 209	2 322 646	
Total Afrique orientale et australe		18 143 298	467 751	18 611 049	13 242 588	1 919 315	15 161 903	31 385 886	2 387 066	33 772 952
Europe	Équipe d'appui aux régions - Europe	2 487 613	10 159	2 497 772	131 429		131 429	2 619 042	10 159	2 629 201
	Arménie	88 492	10 022	98 514	3 999		3 999	92 491	10 022	102 513
	Biélorussie	108 333	10	108 343				108 333	10	108 343
	Kazakhstan	320 543	19 830	340 374	139 380	18 356	157 736	459 924	38 186	498 110
	Kirghizistan	98 283	324	98 607	17 000		17 000	115 283	324	115 607
	Moldavie (République de)	107 207	3 583	110 790	262 642	2 320	264 962	369 849	5 903	375 752
	Tadjikistan	74 820	1 074	75 894				74 820	1 074	75 894
	Ukraine	472 175	56 914	529 088	2 053 804		2 053 804	2 525 978	56 914	2 582 892
	Ouzbékistan	138 178	3 320	141 499				138 178	3 320	141 499
Total Europe		3 895 645	105 237	4 000 881	2 608 254	20 675	2 628 930	6 503 899	125 912	6 629 811

^{a1} Les créances représentent un engagement ferme pris pour les biens et les services qui n'ont pas encore été délivrés.

Tableau 6 (suite)

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Créances ^{af}	Total	Dépenses	Créances ^{af}	Total	Dépenses	Créances ^{af}	Total
Amérique latine et Caraïbes	Équipe d'appui aux régions, Amérique latine et Caraïbes	4 497 287	57 042	4 554 328	207 947	1 337	209 284	4 705 234	58 379	4 763 612
	Argentine	334 509	2 123	336 632				334 509	2 123	336 632
	Brésil	478 734	64 354	543 087	359 951	42 388	402 339	838 685	106 741	945 426
	République dominicaine	163 190	9 768	172 958	285 132	40 867	325 999	448 322	50 635	498 957
	El Salvador	129 789	4 922	134 712				129 789	4 922	134 712
	Guatemala	377 498	2 402	379 901	18 722		18 722	396 220	2 402	398 622
	Haïti	660 040	25 475	685 515	165 311	34 606	199 917	825 351	60 081	885 432
	Jamaïque	692 630	29 487	722 118	227 534	36 434	263 969	920 164	65 922	986 086
	Pérou	470 845	9 605	480 451				470 845	9 605	480 451
Venezuela	108 243	2 239	110 482	43 799		43 799	152 042	2 239	154 281	
Total Amérique latine et Caraïbes		7 912 765	207 418	8 120 183	1 308 396	155 632	1 464 028	9 221 162	363 050	9 584 212
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Équipe d'appui aux régions - Moyen-Orient et Afrique du Nord	19 615		19 615				19 615		19 615
	Algérie	188 442	11 469	199 910				188 442	11 469	199 910
	Égypte	99 227	5 652	104 879	206 971	23 027	229 998	306 198	28 679	334 876
	Iran	374 490	100	374 590	482 666		482 666	857 156	100	857 256
	Maroc	261 599	1 461	263 060	37 001	256	37 257	298 600	1 717	300 317
	Soudan	116 592	14 000	130 592				116 592	14 000	130 592
	Tunisie	58 050	5 831	63 880				58 050	5 831	63 880
Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		1 118 015	38 512	1 156 527	726 637	23 283	749 920	1 844 652	61 795	1 906 447
Afrique occidentale et centrale	Équipe d'appui aux régions - Afrique occidentale et centrale	8 972 959	72 459	9 045 419	1 107 561	522 246	1 629 808	10 080 521	594 706	10 675 226
	Burkina Faso	396 049	14 512	410 561				396 049	14 512	410 561
	Burundi	350 548	5 324	355 872				350 548	5 324	355 872
	Cameroun	527 015	18 983	545 998	317 560	82 278	399 838	844 575	101 261	945 836
	République centrafricaine	497 173	2 506	499 680	514 570	42 601	557 170	1 011 743	45 107	1 056 850
	Tchad	547 574	63 082	610 656	63 611	1 593	65 203	611 185	64 675	675 859
	Côte d'Ivoire	677 067	27 413	704 480	956 422	129 840	1 086 262	1 633 490	157 253	1 790 743
	République démocratique du Congo	1 907 460	49 807	1 957 266	70 763	3 902	74 665	1 978 223	53 709	2 031 932
	Guinée équatoriale	442 276	2 229	444 505				442 276	2 229	444 505
	Gambie	78 929	1 756	80 684				78 929	1 756	80 684
	Ghana	449 630	1 210	450 840	315 826	3 399	319 224	765 456	4 609	770 065
	Guinée	328 729	20 982	349 711	26 207		26 207	354 935	20 982	375 918
	Mali	533 992	18 804	552 796	99 655	7 395	107 050	633 647	26 200	659 846
	Mauritanie	109 484	1 863	111 347				109 484	1 863	111 347
	Niger	179 858	14 349	194 206				179 858	14 349	194 206
	Nigeria	1 291 632	36 395	1 328 027	569 758	53 835	623 594	1 861 390	90 230	1 951 620
	Sénégal	163 491	10 357	173 847	40 735	6 681	47 416	204 226	17 038	221 264
Sierra Leone	411 120	6	411 125	89 696		89 696	500 816	6	500 822	
Togo	618 822	18 802	637 624	73 057	47 727	120 784	691 879	66 530	758 408	
Total Afrique occidentale et centrale		18 483 807	380 840	18 864 647	4 245 421	901 498	5 146 918	22 729 228	1 282 337	24 011 565
Total général		60 648 291	1 434 177	62 082 468	28 834 393	3 698 915	32 533 308	89 482 684	5 133 093	94 615 776

Tableau 7. Enveloppe nationale 2024 : détails des fonds virés aux Coparrainants au niveau national (en dollars des États-Unis)

Région	Pays	OIT	PNUD	UNESCO	UNFPA	UNHCR	UNICEF	ONU DC	JNU Femmes	PAM	OMS	Total
Asie-Pacifique	Bangladesh				40 000	38 000	42 000	50 000				170 000
	Cambodge	10 000	25 000		92 000				10 000		23 000	160 000
	Chine	40 000	30 000	40 000					45 000		45 000	200 000
	Fidji				15 000		15 000				40 000	70 000
	Inde	75 000	105 000	75 000	50 000		150 000	75 000	50 000		150 000	730 000
	Indonésie	40 000	40 000		50 000	30 000	40 000	40 000	50 000		60 000	350 000
	Iran				55 000	40 000	50 000	70 000			35 000	250 000
	Malaisie					50 000		45 000			15 000	110 000
	Myanmar				42 000		59 000	39 000		19 000	41 000	200 000
	Népal		20 000				18 000	24 000	24 000		24 000	110 000
	Pakistan			35 000	35 000		50 000	90 000			60 000	270 000
	Papouasie-Nouvelle-Guinée				50 000		50 000		30 000		50 000	180 000
	Philippines		75 000		70 000		100 000	50 000	20 000		85 000	400 000
	Thaïlande		85 000					65 000				150 000
Vietnam					15 000		85 000	15 000		85 000	200 000	
Total Asie et Pacifique		165 000	380 000	150 000	514 000	158 000	574 000	633 000	244 000	19 000	713 000	3 550 000
Europe de l'Est et Asie centrale	Biélorussie		27 000		27 000		26 000				20 000	100 000
	Kazakhstan		14 400	20 000	49 600			16 000				100 000
	Kirghizistan		22 000	20 000	20 000		15 000	23 000				100 000
	Tadjikistan		06 000				34 500		34 500		25 000	100 000
	Ukraine	25 000	25 000		25 000		25 000	25 000			25 000	150 000
	Ouzbékistan		15 000		20 000		26 000	09 000			30 000	100 000
Total Europe de l'Est et Asie centrale		25 000	109 400	40 000	141 600	0 0	126 500	73 000	34 500	0 0	100 000	650 000
Afrique orientale et australe	Angola		36 000		57 000	19 000	51 000	40 000			27 000	230 000
	Botswana			54 000	54 000		54 000	10 000	54 000		54 000	280 000
	Égypte						35 000	75 000			40 000	150 000
	Eswatini		25 000	23 000	50 000		47 000		30 000	35 000	35 000	245 000
	Éthiopie			25 000	25 000	40 000	25 000	25 000	20 000	20 000	100 000	280 000
	Kenya	83 000		97 000	45 000		85 000		90 000			400 000
	Lesotho			30 000	65 000		65 000		30 000	15 000	40 000	245 000
	Madagascar	20 000	67 500		24 000		85 000			15 000	38 500	250 000
	Malawi	25 000	30 000	20 000	50 000	52 000	22 000	28 000	54 000	34 000	25 000	340 000
	Mozambique	70 000	50 000	50 000	100 000		115 000	50 000	50 000	50 000	115 000	650 000
	Namibie			30 000	55 000		40 000		40 000		45 000	210 000
	Rwanda				40 000	25 000	40 000		40 000	25 000	30 000	200 000
	Afrique du Sud	75 000	75 000	55 000	90 000		105 000	80 000	90 000		105 000	675 000
	Soudan du Sud		20 000	25 000	25 000	40 000	05 000		25 000	35 000	35 000	210 000
	Soudan		30 800		28 200		31 000	10 000			50 000	150 000
	Ouganda			100 000	100 000		70 000		90 000		40 000	400 000
République-Unie de Tanzanie	70 000	40 000	70 000	50 000		85 000	15 000	30 000		90 000	450 000	
Zambie		120 000	35 000	60 000		80 000				90 000	385 000	
Zimbabwe	30 000	20 000	40 000	61 000	20 000	34 000		40 000	10 000	45 000	300 000	
Total Afrique orientale et australe		373 000	514 300	654 000	979 200	196 000	1 074 000	333 000	683 000	239 000	1 004 500	6 050 000

Tableau 7 (suite)

Région	Pays	OIT	PNUD	UNESCO	UNFPA	UNHCR	UNICEF	ONU DC	ONU Femmes	PAM	OMS	Total	
Amérique latine et Caraïbes	Argentine		50 000		50 000						50 000	150 000	
	Bolivie				30 000		50 000	6 000	40 000		24 000	150 000	
	Brésil	70 000		70 000	40 000						100 000	280 000	
	Chili		70 000		20 000						60 000	150 000	
	Colombie		45 000		55 000					15 000	85 000	200 000	
	Cuba				50 000		50 000				50 000	150 000	
	République dominicaine		30 000		30 000		30 000			30 000	30 000	150 000	
	Équateur				45 000		46 000			15 000	44 000	150 000	
	El Salvador		20 000		17 000		18 000		32 000		33 000	120 000	
	Guatemala		19 000		28 000		47 500			23 000	32 500	150 000	
	Guyana		30 000		20 000		20 000				30 000	120 000	
	Haïti		10 000		40 000		26 800		30 000	20 000	23 200	150 000	
	Honduras				23 500		50 000				46 500	120 000	
	Jamaïque		43 000		34 000		30 000		30 000		43 000	180 000	
	Paraguay		18 000		54 000						28 000	100 000	
Pérou				45 000		50 000				08 000	22 000	180 000	
Venezuela					80 000		77 000				43 000	200 000	
Total Amérique latine et Caraïbes		70 000	335 000	115 000	666 500	20 000	500 300	6 000	132 000	111 000	744 200	2 700 000	
Afrique occidentale et centrale	Algérie		45 000		20 000	15 000		70 000				150 000	
	Bénin		25 300		23 700		36 000			20 500	44 500	150 000	
	Burkina Faso		30 000	15 000	20 000	25 000	40 000			30 000	40 000	200 000	
	Burundi				24 000		23 000		10 000	15 000	28 000	100 000	
	Cameroun		50 000		45 000		50 000		44 000	65 000	96 000	350 000	
	République centrafricaine				64 000	35 000	41 000				60 000	200 000	
	Tchad				58 000	28 000	70 000			40 000	54 000	250 000	
	Congo		30 000	25 000	20 000	20 000	60 000			20 000	25 000	200 000	
	Côte d'Ivoire		10 000	35 000	65 000		175 000				65 000	350 000	
	République démocratique du C	10 000	60 000	25 000	50 000	60 000	60 000		25 000	60 000	50 000	400 000	
	Guinée équatoriale				35 000		105 000	10 000				150 000	
	Gabon			15 000	15 000		30 000	10 000				30 000	100 000
	Gambie		20 000		10 000		30 000	10 000		20 000	10 000	100 000	
	Ghana		30 000	30 000	60 000		90 000					140 000	350 000
	Guinée		20 000		40 000		40 000	20 000			30 000	150 000	
	Mali		30 000	25 000	35 000		60 000		25 000	10 000	15 000	200 000	
	Niger			10 000		25 000	40 000			35 000	40 000	150 000	
	Nigeria	45 000	60 000	45 000	70 000	20 000	35 000	50 000	40 000		35 000	400 000	
Sénégal			35 000			25 000		15 000	25 000	50 000	150 000		
Sierra Leone		30 000				50 000	25 000	20 000		25 000	150 000		
Togo			15 000	75 000		25 000	23 000		20 000	42 000	200 000		
Tunisie		20 000			35 000			25 000			20 000	100 000	
Total Afrique occidentale et centrale		55 000	460 300	275 000	764 700	228 000	1 085 800	243 000	179 000	390 500	869 500	4 550 000	
Total général		688 000	1 799 000	1 234 000	3 066 000	602 000	3 359 800	1 288 000	1 272 500	759 500	3 431 200	17 500 000	